

2017

**BUDGET
PRIMITIF**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

ville de
Nancy,

Conseil municipal, séance du 14 avril 2014

« L'une des priorités majeures de l'équipe municipale est le soutien à l'économie et à l'emploi. Sa mise en œuvre passe en premier lieu par une politique d'investissement ambitieuse, sans peser toutefois sur le pouvoir d'achat des nancéiens par le biais de la fiscalité. »

Le JDD, 16 novembre 2014

« Dans ma ville, je veux garantir la stabilité fiscale tout en préservant les investissements. »

Aimons Nancy Cap sur 2020, mars 2015

« Notre objectif est avant tout de consolider l'épargne brute afin de maintenir un niveau d'investissement conforme au Projet sans accroître la dette. Compte tenu du désengagement significatif de l'Etat, cet objectif est en soi un défi au regard du niveau estimé de perte de recettes entre 2014 et 2017. »

Contribuables.org, 8 avril 2015

« Pas de hausse d'impôts pendant le mandat grâce aux mesures d'économies. »

Maîtrise de la dette

Stabilité des taux de fiscalité

Économies sur le fonctionnement

Soutien aux dépenses d'équipement

2014 - 2017

Engagements tenus !

SOMMAIRE

01

LE BUDGET PAR NATURE

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 1. Les recettes de fonctionnement**
- 2. Les dépenses de fonctionnement**

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- 1. Les recettes d'investissement**
- 2. Les dépenses d'investissement**

02

LE BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE

A. RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITÉ

- 1. Développement économique et attractivité**
- 2. Commerce**
- 3. Culture**
- 4. Relations internationales**
- 5. Tourisme, valorisation du patrimoine**

B. QUALITÉ DU CADRE DE VIE

- 1. Sécurité, libertés publiques**
- 2. Cadre de vie, nature, espaces verts**
- 3. Stationnement**
- 4. Logement**

C. EPANOUISSEMENT ET COHÉSION SOCIALE

- 1. Petite enfance, politique familiale**
- 2. Education**
- 3. Cohésion sociale, santé**
- 4. Jeunesse, sports, loisirs**

D. Gestion durable et responsable

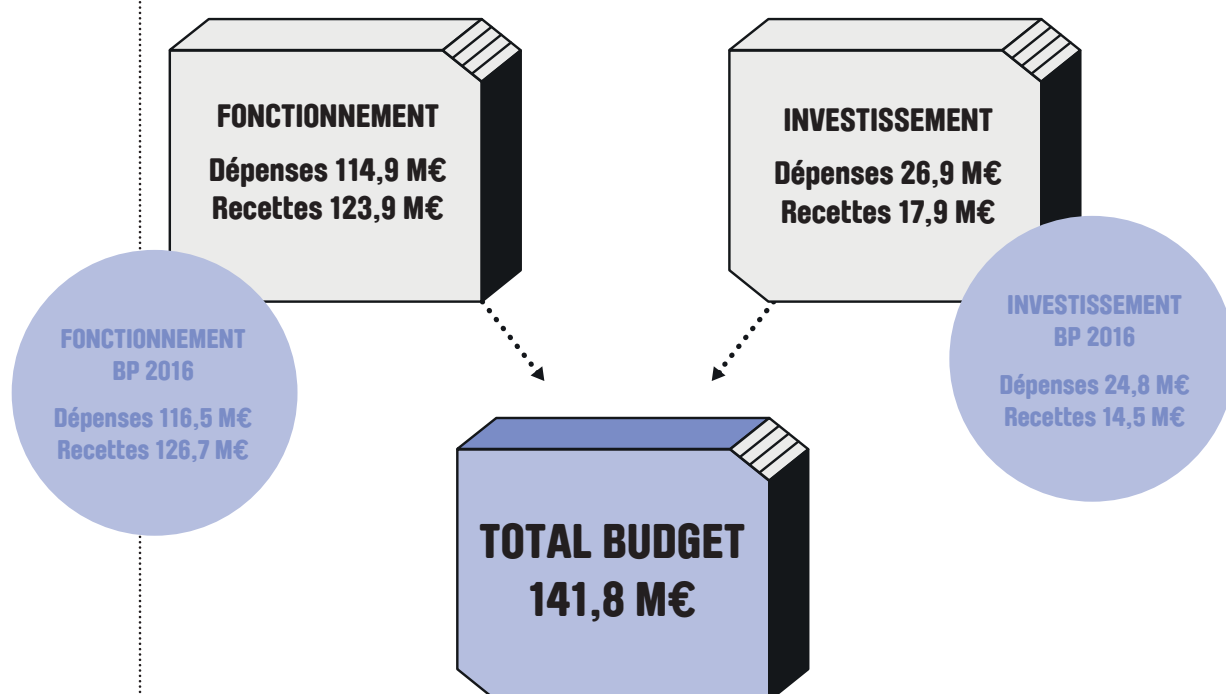
- 1. Administration exemplaire**
- 2. Gouvernance et participation**

01

**LE BUDGET
PAR NATURE**

L'équilibre du budget primitif 2017

Le budget primitif 2017 consolidé (mouvements réels du budget principal et de ses budgets annexes hors flux internes) représente 141,8 M€ de dépenses réelles, dont 114,9 M€ en fonctionnement et 26,9 M€ en investissement.



Ce budget qui concrétise la troisième et dernière année de mise en œuvre du plan d'équilibre et de développement est tout à fait conforme aux orientations budgétaires présentées en Conseil Municipal le 23 janvier dernier.

À l'instar des budgets présentés depuis 2014 et dans le droit fil de la feuille de route proposée par l'équipe municipale en début de mandat, il repose sur quatre axes :

- Les taux de fiscalité restent stables pour ne pas faire supporter aux ménages le désengagement de l'État
- Le niveau d'épargne de la Ville reste une priorité malgré un contexte difficile pour les finances locales
- Les dépenses d'équipement sont soutenues pour maintenir le dynamisme et l'attractivité de la Ville
- L'encours de dette, intégralement sécurisé, devrait rester stable après avoir diminué de 3,5 M€ depuis 2015

Deux ans après la présentation du plan d'équilibre et de développement, les objectifs n'ont donc pas varié et les engagements ont été tenus.

Pourtant, le contexte financier n'a jamais été aussi difficile pour la Ville :

- Les mesures nationales relatives à la revalorisation du traitement des agents publics, en cette année électorale, impactent de façon substantielle la masse salariale de la Ville qui représente plus de la moitié de ses dépenses de fonctionnement.
- Bien que réduite de moitié, la baisse des dotations de l'État continue en 2017 pour la troisième année consécutive.
- La réforme de la péréquation et son financement rendent très incertain le niveau de recettes de fonctionnement de la Ville en l'absence de simulation pluri-annuelle fournie par les services de l'État.
- Les tragiques événements récents obligent la Ville à mobiliser des moyens financiers significatifs pour assurer la sécurité des Nancéiens que ce soit lors des grands événements ou dans leur vie quotidienne.
- L'État, à travers sa politique fiscale, fait peser sur les collectivités le coût de ses propres décisions (changement de législation pour les personnes de condition modeste) ou fait des choix pour les collectivités qu'il ne s'applique pas à lui-même (actualisation des bases en fonction de l'inflation réelle).

Dans ce contexte, la Ville de Nancy réalise un véritable effort en présentant pour l'exercice 2017 une situation financière saine conforme à ses prospectives de début de mandat.

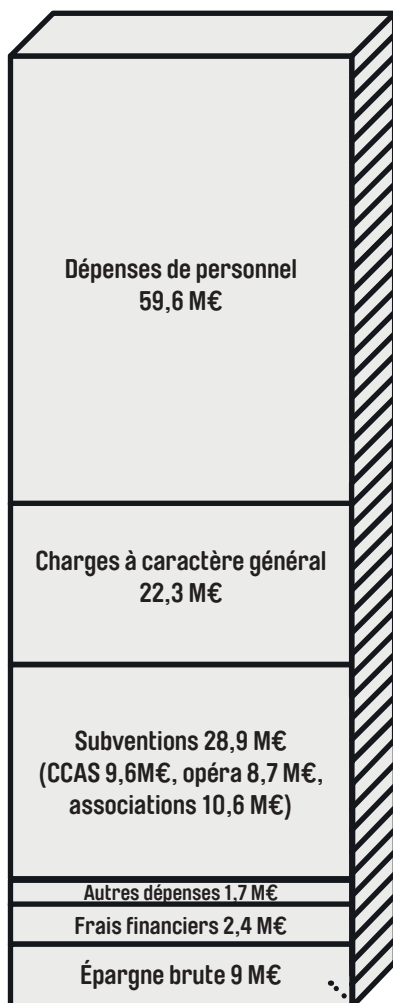
La balance du budget primitif 2017

Avec une épargne prévisionnelle à hauteur de 9 M€ en 2017 (contre 7,5 M€ initialement prévus dans le Projet de Ville), la Ville de Nancy dégage, sans utiliser le levier de la fiscalité, les marges de manœuvre financière suffisantes pour :

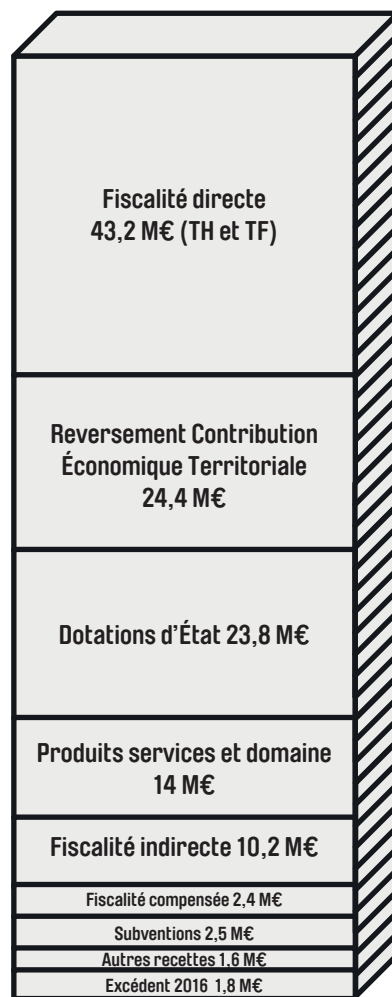
- financer un programme d'investissement de près de 17 M€ sans recours à un endettement supplémentaire,
- garantir ainsi à moyen terme les grands équilibres budgétaires de la collectivité dans un contexte difficile.

FONCTIONNEMENT

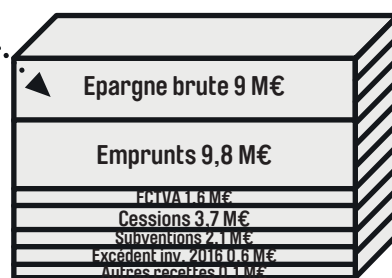
DÉPENSES



RECETTES



INVESTISSEMENT



A

La section de fonctionnement

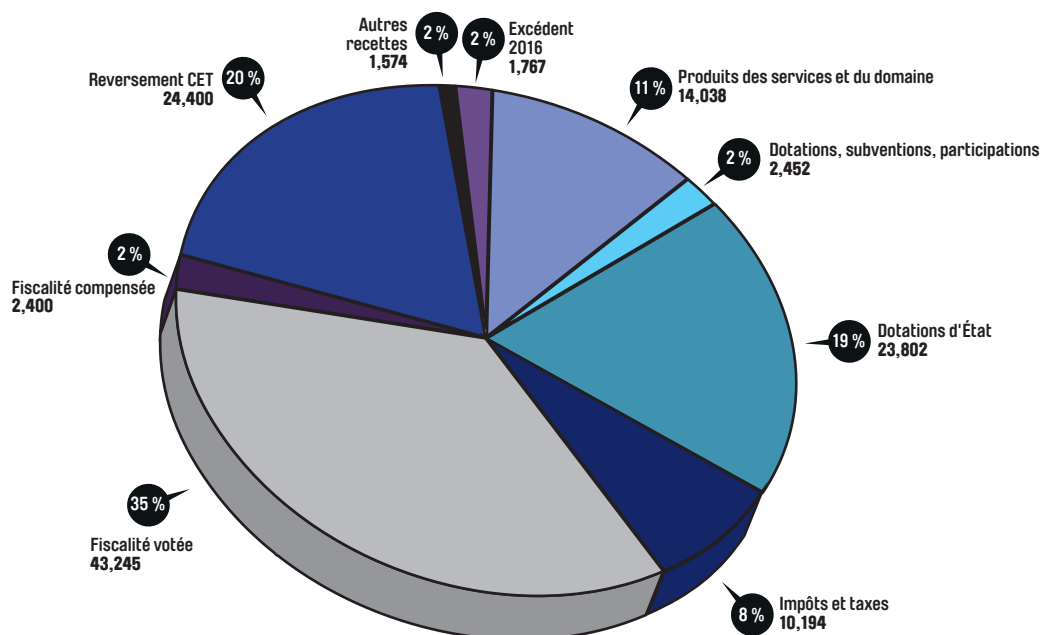
1

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement de la Ville diminuent de 2,3 % par rapport à l'année dernière. A l'exception des recettes fiscales qui augmentent à hauteur de la progression des bases (physique et actualisation loi de finances, soit environ +0,9 %), l'essentiel des ressources de la Ville est peu dynamique. Les recettes propres stagnent, la part de fiscalité compensée par l'État s'effondre et les dotations de l'État continuent de diminuer.

Ces dernières représentent maintenant moins de 20 % des ressources courantes de la Ville (contre 30 % en 2013). Le montant exact de ces dernières, n'a toutefois pas encore été notifié par les services de l'État. L'absence de simulation concernant les impacts de la réforme de la péréquation et de son financement, telle qu'elle est prévue dans la loi de finances 2017, ne permettent pas pour l'instant d'avoir la visibilité suffisante. Le montant aujourd'hui estimé à 23,802 M€ pourrait donc varier à la hausse comme à la baisse.

Recettes réelles de fonctionnement en M€



Les recettes fiscales

Les recettes de la fiscalité directe comprennent en premier lieu la taxe d'habitation et les taxes foncières (sur les propriétés bâties et non bâties). Elles représentent 43,245 M€, soit 35 % des recettes de fonctionnement.

Ce montant est calculé par rapport aux bases notifiées par l'État pour l'exercice 2016, dont on retrouve l'évolution dans le tableau ci-dessous, la stabilité des taux et une évolution de 0,9 % des bases dont 0,4 % issu de l'actualisation votée en loi de finances.

EnM€	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation (en €) Bases	191,075	193,325	197,854	198,004
Evolution de la base de n-1 à n		1,18%	2,34%	0,08%
Produit	21,821	22,078	22,595	22,612
Taxe foncière sur les propriétés bâties Bases	155,303	157,438	160,292	162,391
Evolution de la base de n-1 à n		1,37%	1,81%	1,31%
Produit	19,320	19,585	19,940	20,201
Taxe foncière sur les propriétés non bâties Bases	0,278	0,268	0,263	0,262
Evolution de la base de n-1 à n		-3,40%	-1,87%	-0,34%
Produit	0,049	0,047	0,046	0,046
Produit total	41,189	41,710	42,581	42,860

En ce qui concerne la taxe d'habitation, on notera la faible évolution des bases en 2016 malgré la revalorisation de la loi de finances (+1 %) et l'évolution physique des bases. En effet, en 2015, les contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs ayant supporté la charge d'un enfant pendant au moins 5 ans ont perdu le bénéfice de la majoration d'une demi-part supplémentaire. L'article 75 de la loi de finances pour 2016 est revenu sur ce dispositif impactant ainsi les bases fiscales en 2016.

On retrouve également dans cette rubrique la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.) reversée par le Grand Nancy, en partie, aux communes membres. Elle est composée de

- L'attribution de compensation qui correspond au produit de la Taxe Professionnelle perçu par la Ville avant 2001. Cette dernière se monte en 2017 à 21,071 M€ contre 21,767 M€ en 2016. C'est en effet au travers

de cette contribution que la charge du transfert de Nancy Tourisme à la Métropole est neutralisée.

- La dotation de solidarité communautaire à répartir (DSCR) qui s'établit à 3,328 M€ intégrant le reversement des charges afférentes à la création du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le poste fiscalité compensée englobe l'intégralité des allocations compensatrices versées par l'État. Ces dernières visent à compenser les diverses mesures nationales ayant entraîné une perte de produit fiscal pour les collectivités.

Il convient de préciser que les besoins de financement du budget de l'État dans l'enveloppe normée passe de 455 M€ à 787 M€ suite à l'augmentation de la péréquation (DSU/DSR) et de l'incidence de l'article 75 la loi de finances 2016 évoqué précédemment. Pour faire face à cette hausse, l'État minore la quasi-intégralité des allocations compensatrices. De ce fait, ce sont bien, en définitive, les collectivités qui vont subir l'essentiel du coût du dispositif fiscal de la demi-part.

Même si l'impact pour la Ville de Nancy est, à ce jour, difficile à estimer, le budget intègre une diminution de 0,500 M€ par rapport à 2016.

Les recettes de la fiscalité indirecte

Valorisé à hauteur de 10,194 M€, ce poste représente 8 % des recettes de fonctionnement. Il s'agit principalement des droits de mutation (3,900 M€), de la taxe sur l'électricité (2,120 M€), des recettes du stationnement de surface (2,740 M€) et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (0,260 M€).

Les dotations d'État

Ces dernières représentent désormais moins de 20 % des recettes de fonctionnement contre près du tiers en 2013. Le montant de 23,802 M€ prévu au budget est basée sur les éléments suivants :

- Une contribution au redressement des finances publiques équivalente à la moitié de 2016
- La sortie de la Ville des critères d'obtention de la dotation nationale de péréquation
- Un écrêtement de la dotation forfaitaire équivalente à 2016
- Un maintien de la Dotation Générale de Décentralisation et de la Dotation de Solidarité Urbaine

Dans l'attente de la notification du montant par les services de l'État, il ne s'agit que d'une prévision dans la mesure où la réforme de la péréquation et de son financement entérinée dans la Loi de Finances 2017 pourrait faire varier les

montants retenus à la hausse comme à la baisse. La Ville ne dispose, à ce jour, d'aucune simulation permettant d'affiner cette prévision.

Les produits des services et du domaine

Ils représentent 11 % des recettes réelles de fonctionnement, soit un total de 14,038 M€. On peut distinguer trois postes principaux :

- Les recettes perçues auprès des usagers des services publics : la restauration scolaire, l'accueil dans les centres de loisirs sans hébergement, les parkings, ou les entrées dans les musées pour une recette globale de 9,516 M€.
- Le remboursement du personnel permanent mis à disposition, à titre onéreux, auprès de l'Opéra National de Lorraine pour un montant total de 1,350 M€.
- Enfin la troisième composante regroupe dans le chapitre 75 les recettes issues de l'exploitation des domaines public et privé de la Ville (loyers et redevances d'occupation du domaine) à hauteur de 3,173 M€.

La répartition des produits des services et du domaine dans les politiques publiques de la Ville se présente ainsi :

Politique publique	Montant (M€)
Développement économique	0,038
Commerce	0,562
Culture	3,911
Tourisme et valorisation du patrimoine	0,160
Sécurité et libertés publiques	0,049
Cadre de vie, nature et espaces verts	2,203
Stationnement	1,270
Logement	0,023
Petite enfance et politique familiale	0,668
Education	2,970
Cohésion sociale et santé	0,137
Jeunesse, sports et loisirs	0,821
Gestion durable et responsable de l'institution	1,228
Total	14,038

La politique publique « Petite enfance et politique familiale » intègre la participation de la CAF au titre du contrat enfance intégralement reversée au C.C.A.S. (estimée à 0,668 M€).

Les dotations, subventions et participations

Ce sont les recettes que la Ville perçoit auprès des partenaires publics et privés dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques publiques. En 2017, l'inscription budgétaire se monte à 2,452 M€, dont 0,500 M€ de mécénat, 0,625 M€ de la CAF pour les activités périscolaires et l'accueil des enfants dans les centres de loisirs, 0,310 M€ en provenance de l'État au titre du fonds d'amorçage dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et enfin 0,150 M€ de la participation de la Région pour le fonctionnement du Musée Lorrain.

Les autres recettes

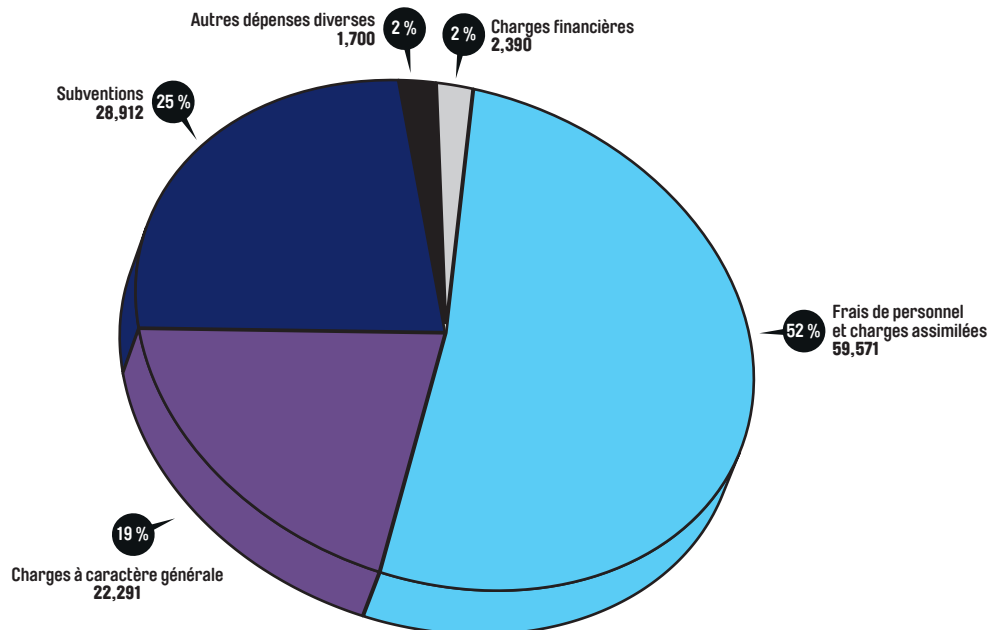
Ce poste regroupe le versement des indemnités suite à sinistre, les contentieux, ainsi que le reversement des indemnités journalières et les participations de l'État aux embauches de contrats uniques d'insertion.

2

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La diminution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,39 % par rapport au budget primitif 2016 concrétise les importants efforts de gestion proposés dans le plan d'équilibre et de développement. Cet effort est d'autant plus remarquable que pour la première fois depuis 2014 la masse salariale repart à la hausse suite aux décisions d'augmentation du point d'indice et de revalorisation des grilles dans le cadre du dispositif « Parcours professionnels, carrières et rémunérations ».

Dépenses réelles de fonctionnement en M€



Les charges de personnel

Avec un montant de 59,571 M€, elles représentent 52 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste de dépenses est en augmentation de 0,624 M€ par rapport à l'année dernière. L'effort, prévu dans le plan d'équilibre, sur l'évolution de l'effectif et les heures supplémentaires permettent, outre le glissement veillesse technicité, d'absorber en partie :

- L'augmentation de la valeur du point (0,300 M€)
- Le coût du dispositif « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (0,450 M€)
- L'embauche anticipée de six policiers municipaux (0,150 M€)

Les charges à caractère général :

Ce chapitre budgétaire représente en 2017, 19 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant global de 22,291 M€ qui reste dans la même épure qu'en 2016. Toutefois, cette apparente stabilité s'explique en grande partie par des modifications dans la nomenclature comptable. En effet, les participations financières de la Ville aux contrats de concession des parkings sont désormais comptabilisées sur ce poste de dépenses. A périmètre constant, les charges à caractère général diminue de plus de 0,533 M€.

Les fluides (eau, gaz et électricité) restent le poste le plus important avec un montant total de 3,958 M€, un montant stable par rapport à l'année dernière.

Un crédit de 1,757 M€ est inscrit au titre du marché de restauration collective, dont 1,657 M€ pour les seuls restaurants scolaires.

Les facturations du Grand Nancy des prestations informatiques et de l'entretien du parc auto sont de l'ordre de 1,708 M€.

La Ville perçoit pour le compte du C.C.A.S., la prestation de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de contrat enfance et le lui reverse en intégralité. Ce reversement est enregistré dans les charges à caractère général à hauteur de 0,668 M€.

Les frais de maintenance de divers matériels (horodateurs, photocopieurs, extincteurs, installations de sécurité, etc) mobilisent 0,548 M€ de crédits. La Ville est également redevable de la taxe foncière à hauteur de 0,623 M€. Les assurances en responsabilité civile, dommages aux biens, organisation des manifestations représentent 0,526 M€. Enfin, les frais d'affranchissement et de télécommunications représentent respectivement 0,274 M€ et 0,328 M€.

Les subventions :

Ce chapitre, d'un montant global de 28,912 M€, regroupe les participations financières de la Ville aux organismes de droit public et de droit privé. Ce montant est en légère baisse par rapport à l'année dernière du fait du transfert de Nancy Tourisme à la Métropole et de l'année creuse des biennales.

Le C.C.A.S. bénéficie d'une augmentation de 0,060M€ de sa subvention, qui passe ainsi à 9,566 M€. La participation à l'Opéra reste quant à elle stable à 8,701 M€.

Concernant les associations de droit privé, la Ville de Nancy poursuit son effort envers le tissu associatif en maintenant son enveloppe globale pour un montant de 10,644 M€.

Les charges financières

Elles sont calculées sur la base d'un encours de dette de 106,1 M€. Elles représenteront 2,390 M€ compte tenu des frais de ligne de trésorerie et des intérêts courus non échus (intérêts constatés budgétairement sur l'exercice 2016 mais payés en 2017), ce qui représente un taux moyen prévisionnel de la dette de 2,25 %. La totalité de la dette de la Ville a été contractée dans des conditions de risque inexistant.

Les autres charges

Les autres charges regroupent principalement les indemnités d'élus, les charges exceptionnelles et les crédits mobilisés pour les remises gracieuses et les admissions en non-valeur.

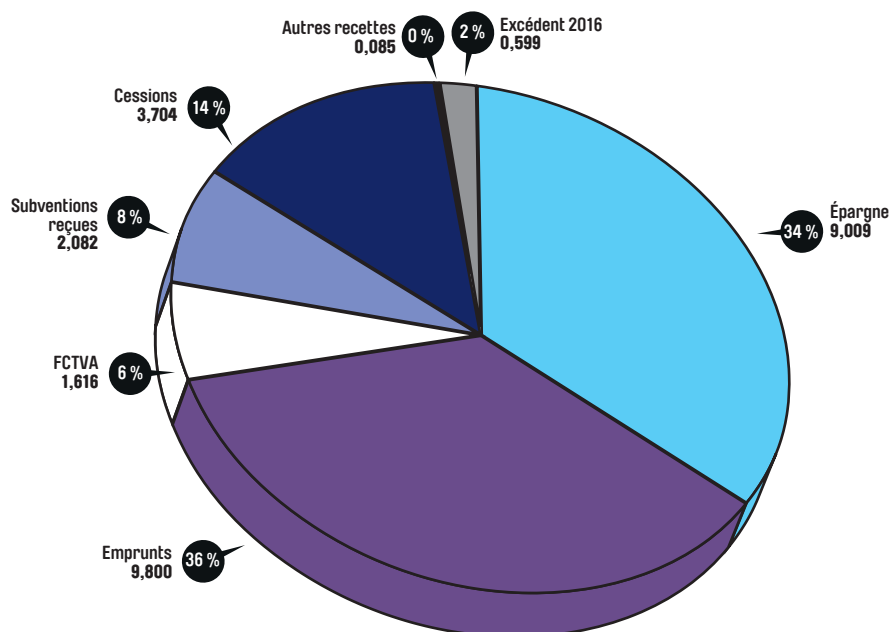
B

La section d'investissement

1 ▶ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales sources de financement de la section d'investissement sont l'épargne, les subventions affectées, le Fonds de Compensation de la TVA, les cessions immobilières et les emprunts nouveaux.

Recettes réelles d'investissement en M€



L'épargne brute

Le niveau d'épargne prévisionnel se monte à 9,009 M€. Bien qu'en légère diminution par rapport à 2016, il reste suffisant pour assurer un montant d'investissement conforme aux prévisions. Pour mémoire, les perspectives établies en début de mandat tablaient sur 7,500 M€ d'épargne brute en 2017.

Les emprunts nouveaux

L'enveloppe prévisionnelle d'emprunts nouveaux est strictement identique au remboursement du capital de dette au titre de l'année (9,800 M€). Concrètement, la Ville de Nancy assure ainsi la stabilité de son encours, après une diminution de 3,5 M€ depuis 2015, conformément aux objectifs budgétaires affichés dans le Projet de Ville.

Les subventions affectées

Il s'agit ici des subventions perçues par la Ville au titre des opérations d'investissement. Les principaux travaux financés concerne le Musée Lorrain (1,204 M€), le Groupe Scolaire Saint Pierre (0,130 M€), la sécurisation des locaux scolaires (0,170 M€) et la Villa Majorelle (0,162 M€).

Le Fonds de Compensation de la TVA

Ce poste de recettes est calculé sur la base des dépenses d'investissement de 2016. A ce titre, il devrait s'élever à 1,616 M€.

Les cessions

Elles représenteront une recettes de 3,704 M€ au titre de l'exercice 2017. Pour une meilleure lisibilité la vente de Rémicourt qui fera l'objet d'une cession en annuités (1,000 M€ par an sur deux exercices) a été retraité pour n'afficher que les recettes nettes de l'exercice 2017. Le tableau ci-dessous présente les principales opérations pour l'exercice :

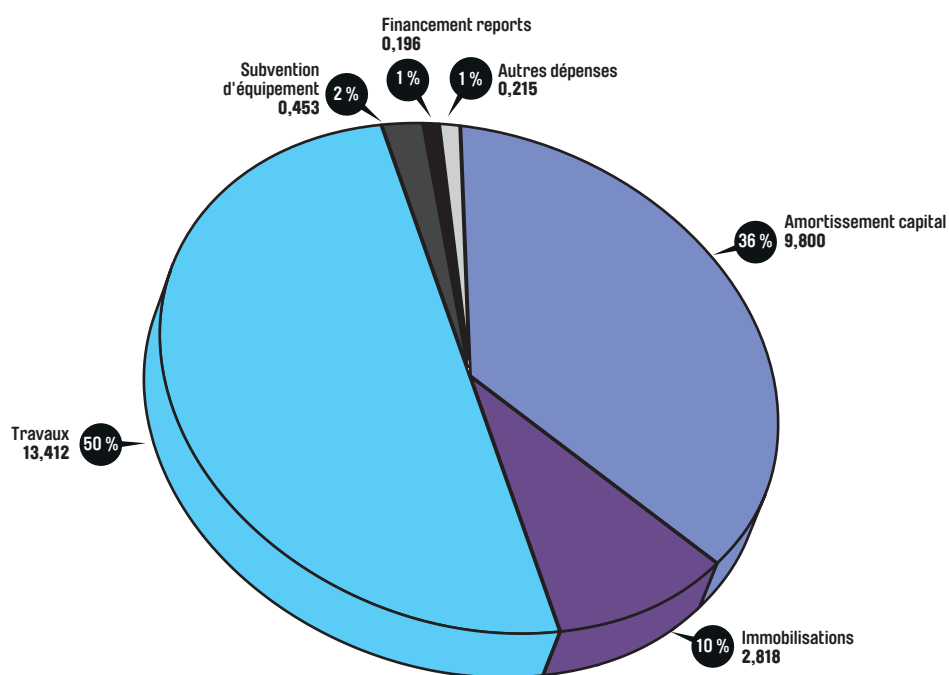
Opérations	Montant (M€)
Bonsecourt Primaire	1,705
Rémicourt	1,000
Bonsecourt Maternelle	0,340
Ancienne Mairie de Quartier des III Maisons	0,235
2 rue des fabriques	0,231

2

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement regroupent : le remboursement du capital de la dette, les subventions d'équipement, les immobilisations et les travaux.

Dépenses réelles d'investissement en M€



Le remboursement du capital de la dette

La part de capital de dette à rembourser cette année est de 9,800 M€, auxquels il convient d'ajouter une inscription de 10 M€ en dépenses et en recettes au titre d'éventuelles négociations pouvant intervenir dans le cadre de la gestion active de la dette.

Les subventions d'équipement

Inscrites au chapitre 204, elles représentent 0,453 M€.

Les immobilisations

Les immobilisations sont pour l'essentiel du matériel et des équipements nécessaires au fonctionnement courant des services, comptabilisés, du fait de leurs montants et de leurs durabilités, dans l'actif de la Ville. Elles représentent un montant total de 2,818 M€ et concernent plus particulièrement les services des parcs et jardins, les sports, le centre technique, le service informatique (pour le matériel et les logiciels spécifiques à la Ville) et l'enseignement.

Les travaux

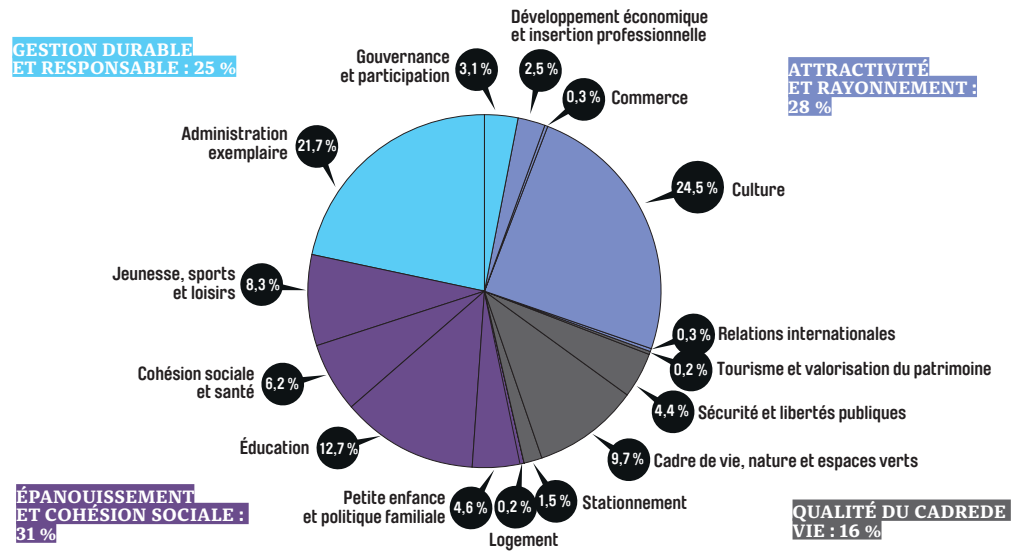
Les opérations inscrites, pour un montant total de 13,412 M€, feront l'objet d'une présentation détaillée dans le cadre de la présentation par politique publique proposée dans la suite du présent rapport de présentation.

02

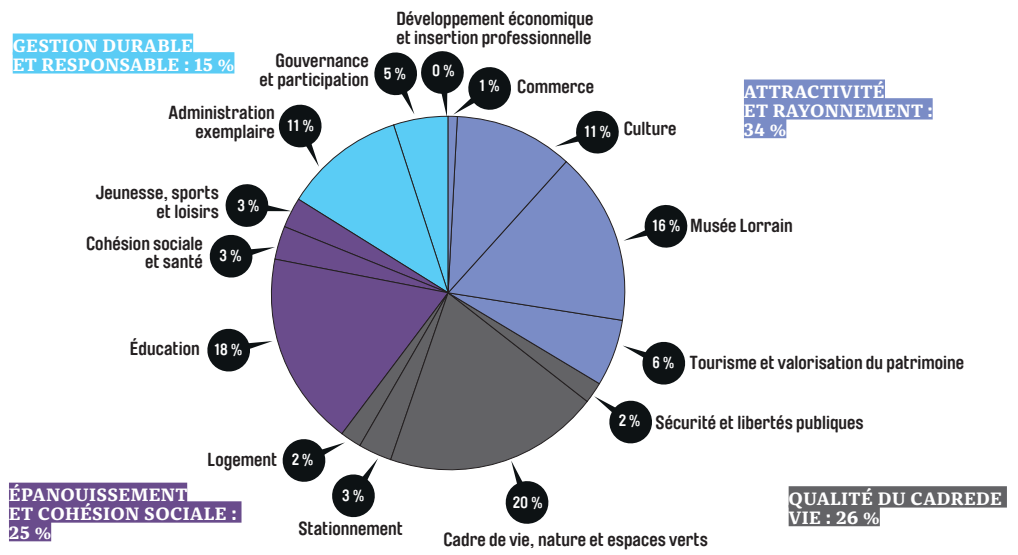
**LE BUDGET
PAR
POLITIQUE
PUBLIQUE**

Depuis le budget primitif 2015, la présentation budgétaire s'articule autour de 16 politiques publiques. Ces dernières s'inspirent du Projet de Ville présenté lors du conseil municipal du 23 février 2015. En ce qui concerne la section de fonctionnement, chaque politique publique intègre les dépenses de gestion (charges à caractère général, masse salariale et subventions). Pour ce qui est de l'investissement, chaque politique publique fait l'objet d'une autorisation de programme fractionnée en crédits de paiement annuels. L'autorisation de programme inclut immobilisation, travaux et subvention d'équipement.

La répartition des dépenses de gestion (fonctionnement) par politique publique



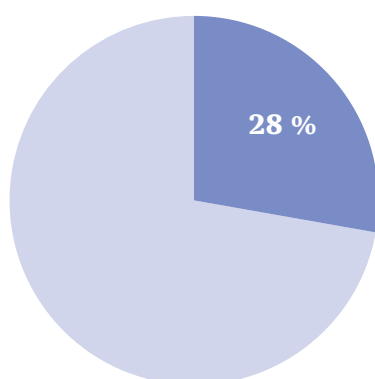
La répartition des crédits de paiement (investissement) 2017 par politique publique



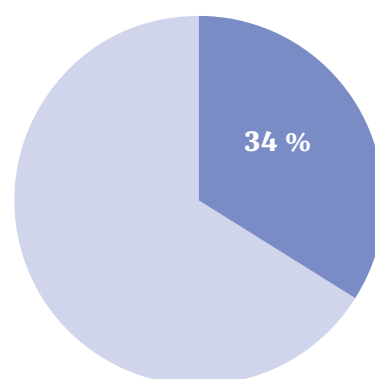
A

Attractivité et rayonnement

**Part de l'axe
dans les dépenses de gestion**



**Part de l'axe
dans les dépenses d'équipement**



En M€	Fonctionnement	Investissement				
	Crédit 2017	CP antérieurs	Reports	CP 2017	Total Crédits 2017	Total AP 2015/2020
Développement économique et insertion professionnelle	2,817	0,004	0,000	0,008	0,008	0,037
Commerce	0,349	0,096	0,020	0,096	0,115	0,256
Culture	27,518	3,451	0,979	1,904	2,883	9,506
Musée Lorrain		1,784	1,180	2,776	3,956	19,434
Relations internationales	0,386	-	-	-	-	-
Tourisme et valorisation du patrimoine	0,221	3,259	0,208	0,981	1,189	9,014

1

▶ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INSERTION PROFESSIONNELLE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La volonté affirmée de la Ville de Nancy d'être facilitateur du développement économique la conduit à s'engager dans de nombreux domaines afin de repositionner la plus-value de l'intervention municipale dans une logique d'efficience, de confiance et de collaboration avec tous les acteurs du monde économique.

Durant l'année 2017, le travail de mise en réseau et de partenariat sera poursuivi et même marqué par des actes forts, gages de la volonté municipale de démarches collaboratives avec le monde économique. Le Service aux Entreprises mis en place en 2016 constitue la porte d'entrée unique à destination des professionnels économiques. La montée en puissance de son rôle de facilitateur et de simplificateur avec l'ensemble des services et des partenaires de la Ville constitue son plan de charge pour 2017. Il permettra également d'avoir une connaissance fine du tissu économique local et de ses besoins (observatoire des linéaires commerciaux, annuaire des professionnels, etc).

Après une année de fonctionnement, le Conseil des Entrepreneurs a fait l'objet d'un bilan. Ses séances organisées en 2016 ont permis de favoriser les échanges avec le monde économique autour de thématiques ciblées (emploi, dimension économique de la Métropole du Grand Nancy) et d'équipements locaux à vocation économique et de renommée internationale (Institut Jean Lamour, Ecole de Chirurgie). Il apparaît important, pour conserver une dynamique, de s'appuyer sur trois orientations qui seront mises en œuvre en 2017 :

- Trois séances au format variable
- Un affichage et un mode relationnel numérique
- Une participation active des membres qui le souhaitent sur des thématiques spécifiques

Dans cet esprit co-constructif, les zones ATP (Une Association, Un Territoire, Un Projet) sont des espaces de dialogue, d'échange et d'action au service de la vie économique des entreprises d'un territoire donné. En suivant l'exemple des 8 ATP déjà en oeuvre sur l'ensemble de l'agglomération, le centre-ville est à présent doté de son Association « AVEC Nancy ». Les axes de travail pour 2017 retenus par l'association sont les suivants : mobilités, services aux entreprises et communication

vers le grand public et les adhérents. L'année 2017 sera celle de la structuration des filières à fort potentiel. Définies avec le Grand Nancy au travers sa contribution au SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internalisation), les quatre filières en devenir que sont :

- les matériaux, procédés et énergie,
- l'économie numérique,
- la santé / l'ingénierie de la santé,
- les industries créatives et culturelles.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Le service d'action pour l'emploi permet, dans le cadre de l'accueil d'apprentis, des plateformes métiers (en partenariat avec les structures œuvrant pour le retour à l'emploi) et avec les chantiers d'insertion conduits au sein de l'activité municipale, d'offrir un terreau favorable aux personnes désirant retrouver un rythme de travail, en équipe avec un encadrement attentif et aboutissant à la réalisation effective des objectifs fixés.

En 2017, cinquante postes seront ouverts à des personnes répondant aux critères d'éligibilité aux contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI). Ils seront répartis sur cinq chantiers d'insertion où seront développés les travaux de peinture, de plâtrerie, d'espaces verts, de tri sélectif, de propreté et un travail sur la mobilité.

La voie de l'apprentissage permet aux jeunes de 16 à 25 ans d'accéder plus facilement au marché de l'emploi, c'est pourquoi la Ville s'inscrit pleinement dans ce processus de formation offrant des parcours allant du CAP au Bac +3/4.

Le nombre annuel d'apprentis avoisine les quarante et la formation des maîtres d'apprentissage sera reconduite. La Ville de Nancy sollicite à nouveau l'agrément pour mettre en œuvre le service civique. Il est proposé de solliciter neuf postes en 2017 en lien avec l'agence de service civique. En parallèle, la Ville soutient l'accompagnement des jeunes et des adultes sur des missions d'intérêt général en accueillant ces personnes au sein de ses chantiers.

Par ailleurs, la Ville de Nancy subventionne la Mission Locale du Grand Nancy à hauteur de 0,215 M€ et apporte son soutien à d'autres associations œuvrant dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle. D'autres recettes sont également prévues : 0,023 M€ au titre du Contrat de Ville, 0,014 M€ attribué par l'Agence de Cohésion Sociale (ACSE) et 0,005 M€ par l'État pour l'accompagnement de chantiers d'insertion et enfin 0,015 M€ de remboursement de l'État et du Conseil Départemental pour les emplois d'avenir.



2

COMMERCE

COMMERCE

Le commerce et son dynamisme sont indispensables à l'attractivité de notre cœur d'agglomération. Aussi, la Ville de Nancy travaille à un développement harmonieux et équilibré de toutes les formes de commerce pour permettre de consolider et valoriser les activités professionnelles traditionnelles qui constituent un facteur d'attractivité essentiel.

Cela passe par une armature commerciale solide mais aussi par la capacité des professionnels et leurs représentants, ainsi que des municipalités, à l'animer. A cet effet, et dans le cadre d'une démarche partenariale, la Ville de Nancy développe une stratégie diversifiée dans le domaine du commerce et de l'artisanat, en se fondant notamment sur les résultats de diverses études et sur le suivi annuel, poursuivi en 2017, de l'activité commerciale effectuée en partenariat avec l'ADUAN.

Dans le cadre de la redynamisation économique et urbanistique de l'hyper centre, la Ville de Nancy s'est engagée à mettre en place une structure de portage foncier visant une prise de gestion directe sur les commerces à requalifier ou à dynamiser et les logements et bureaux vacants, en étage, à remettre sur le marché. Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été désigné pour accompagner la Ville de Nancy dans cette démarche innovante pour un coût de 0,107M€.

Par ailleurs, la Ville de Nancy, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe et Moselle, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe et Moselle et l'association «les Vitrines de Nancy» mettent en œuvre les objectifs fixés par la convention portant sur le développement du commerce nancéien pour la période 2016-2018. Dans ce cadre, une subvention de 0,141M€ sera versée à l'association «Les Vitrines de Nancy» pour lui permettre de mener les actions qui lui sont dédiées. Par ailleurs, une journée spécifique dédiée aux commerçants sera organisée en juin 2017.

Concernant les métiers de bouche, la Ville de Nancy et ses partenaires souhaitent, en 2017, poursuivre l'organisation de la Fête de la Gastronomie en s'appuyant sur la réussite de l'édition 2016 et ainsi faire de cette manifestation «le rendez-vous» de la gastronomie locale. Il conviendra

de valoriser tant l'excellence des savoir-faire que la richesse et la qualité des produits utilisés, notamment en rassemblant les différentes professions, artisans, producteurs, restaurateurs, mais également élèves autour d'un projet commun. Le développeur de centre-ville a présenté en 2016 un plan d'actions pluriannuel qui vise à coordonner les acteurs, mettre en place une stratégie d'écoute et de rencontres, développer des synergies entre tourisme, culture, animations, urbanisme, transports et agir directement sur l'organisation du commerce (encadrement des mutations commerciales, suppression des locaux vacants, politiques collectives d'animation et de promotion, développement d'enseignes...). Les actions 2017 sont pourvues d'un budget de fonctionnement de 0,025 M€. La gestion de la plupart des occupations du domaine public se traduit par une estimation des redevances perçues pour les terrasses à 0,420 M€, des droits de voirie pour chantiers à 0,167 M€ et des diverses occupations commerciales pour 0,013 M€.

MARCHÉS

Les 5 marchés existant sur Nancy (le marché central et le marché des étalagistes, le marché couvert d'Haussonville, les marchés de plein air de la Ville Vieille et du Plateau de Haye) jouent un rôle important en matière de proximité. Ainsi, le marché central, qui compte près de 60 commerçants, contribue à élargir et enrichir une offre de qualité en démontrant son dynamisme commercial, véritable moteur du cœur de ville. Dans cet esprit, différentes actions sont prévues en 2017 pour maintenir la convivialité de ce lieu, en lien avec la nouvelle association des marchés qui assure des animations avec le soutien de la Ville et la participation de l'ensemble des commerçants du marché. Le programme d'animation fera l'objet d'un soutien de la Ville d'un montant de 0,010 M€.

L'ensemble des autres dépenses de fonctionnement représente 0,117M€ dont 0,060M€ de taxes foncières, 0,083 M€ au titre des fluides et 0,033M€ de location, maintenance de matériel et diverses prestations.

En outre 0,056 M€ d'investissement est prévu au marché central soit 0,022 M€ pour la réfection des sanitaires et 0,030 M€ pour l'installation d'une vidéo surveillance. Les recettes générées par les marchés s'élèvent à 0,524 M€ pour les droits de place et à 0,057 M€ pour les récupérations de charges (eau, électricité et enlèvement des déchets).



3 ► CULTURE

La Ville de Nancy s'est engagée à développer des politiques publiques pour la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles. Elle incite ainsi à mieux prendre en compte le rôle de la culture au profit du partage, du respect et de la reconnaissance de l'autre, au-delà des appartenances sociales et culturelles. Cet engagement s'incarne, dans la pratique, par des projets portés au quotidien, non seulement par la Ville de Nancy, mais également par une pluralité de métiers et d'acteurs (opérateurs culturels, associations, artistes, éducateurs, institutions) ayant la culture au centre de leurs activités. C'est le travail de ces professionnels qui est soutenu, accompagné au quotidien pour concevoir l'avenir, permettre d'interroger et tenter de répondre aux différentes questions et modes de vie qui structurent notre société.

Le budget primitif 2017 est établi selon les axes du Projet de Ville, dans le cadre du Plan d'Équilibre et de Développement et du Pacte culturel triennal signé en 2015 avec le Ministère de la Culture et de la Communication. Celui-ci prévoit le maintien du budget de fonctionnement Culture tel qu'exécuté en 2014 pour les exercices budgétaires 2015-2017, ainsi que l'engagement de co-financement sur des actions majeures.

NANCY, VILLE DE CRÉATION

Afin de favoriser le rayonnement des grands établissements labellisés par le Ministère de la Culture et de la Communication, la Ville leur verse en 2017 des subventions et contributions à hauteur de 10,847 M€, dont :

- 8,701 M€ à l'Opéra National de Lorraine, qui reverse chaque année à la Ville les salaires des personnels mis à disposition, s'acquitte du loyer, réévalué dans le cadre du PED, et des prestations de services effectuées, notamment pour la fabrication des décors, dont le montant a été revalorisé cette année. L'Orchestre symphonique et lyrique de Nancy bénéficiera quant à lui d'une convention de résidence dans la Salle Poirel à partir de 2017.
- 0,496 M€ au Centre Chorégraphique National – Ballet de Lorraine (CCN), ainsi que 0,187 M€ de compensation du loyer versé ;
- 0,400 M€ à L'Autre Canal, une subvention complémentaire de 0,050

M€ pour l'organisation d'événements musicaux festifs sur le domaine public, ainsi que 0,310 M€ de compensation du loyer versé.

- 0,400 M€ pour la programmation annuelle du Centre Dramatique National – Théâtre de la Manufacture (CDN), ainsi que 0,050 M€ pour le festival RING, 0,235 M€ pour compenser le loyer versé et 0,018 M€ pour compenser la location de la Salle Poirel.

Une étude de faisabilité sera de plus lancée à partir de 2017 pour, d'une part, améliorer des conditions de travail du CCN, et d'autre part, envisager les potentiels de regroupement sur un site des activités développées par les trois structures du CCN, CDN et ONL, en lien avec le MCC et la Région Grand Est (0,120 M€ de dépenses et 0,087 M€ de recettes d'investissement sur deux ans).

Pour donner une nouvelle place à l'art contemporain, au design et à l'Art dans la Ville, la politique municipale d'« ADN - Art dans Nancy » et de commandes artistiques est développée en 2017, avec notamment des commandes passées à des artistes contemporains reconnus à l'échelle locale comme nationale. En fonctionnement 0,038 M€ de prestations et 0,172 M€ de subventions en Arts visuels et pluridisciplinaires sont ainsi prévus, avec 0,010 M€ de recettes de mécénat, ainsi que 0,008 M€ de subventions et 0,100 M€ en dépenses d'investissement, pour des projets comme le monument de la porte Desilles et le partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Art et de Design de Nancy pour le Parc Sainte-Marie.

Dédiée au design et à l'art contemporain, la Galerie Poirel voit s'achever l'exposition « Eigengrau » et présente en 2017 l'exposition « Le grand détournement, collection design du Cnap 2/3 » issue du 2^e volet du partenariat initié avec le Centre National des Arts Plastiques en 2015 (0,194 M€ de dépenses et 0,026 M€ de recettes).

Dans l'objectif d'accompagner les projets des artistes et acteurs culturels associatifs, la Ville de Nancy réinterroge en 2017 ses critères d'attribution de subventions et soutient l'émergence par l'aide à la création et à la diffusion des jeunes artistes, associations et compagnies, ainsi qu'aux associations disposant d'un lieu conventionné avec la Ville (0,210 M€ de subventions en spectacle vivant), et par le soutien à la diffusion d'événements déjà installés, à l'instar du Nancy Jazz Pulsations (0,400 M€).

Les associations assurant une programmation régulière Salle Poirel bénéficient de subventions de compensation pour la location de la salle à hauteur de 0,044 M€. Le budget de la Salle Poirel est de 0,038 M€ de crédits gérés et 0,352 M€ de recettes en 2017. En 2017, la salle verra son plancher de scène et ses murs de scène rénovés (0,060 M€) et effectuera la première tranche de l'achat d'un nouveau système son (0,070 M€).

La mise à disposition de lieux pluridisciplinaires équipés s'inscrit également dans cette démarche de la Ville, à travers le Théâtre de Mon Désert, la Fabrique (0,011 M€ de dépenses) et la Galerie 9. Afin de compléter le dispositif, des groupes de travail

avec les partenaires du monde du spectacle vivant, des arts plastiques et visuels, de la formation et de l'économie mauve sont mis en place pour développer le processus de co-construction d'une friche artistique pluridisciplinaire sur le site du Technopôle Renaissance.

NANCY, VILLE DE PATRIMOINE

Nancy souhaite consolider l'action de ses établissements patrimoniaux. Ainsi, afin d'assurer une meilleure lisibilité sur les actions développées par les musées, une direction générale « Nancy Musées » a été mise en place début 2017, avec 1,006 M€ de recettes de fonctionnement prévues.

Au second semestre 2017, l'exposition multisite « Lorrains sans frontières » (0,248 M€) présente « Les couleurs de l'Orient » (titre provisoire) au Musée des Beaux-Arts et « Exils, voyages et migrations » au Musée lorrain. Les expositions consacrées à Émile Friant et Édouard Moïse s'achèvent en février au MBA, il accueille celle consacrée à Robert Barry à l'été. Le Musée de l'École de Nancy envisage de participer à la cinquième phase du réseau européen Art Nouveau Network.

La politique d'acquisition et de restauration des collections des musées municipaux s'élève en 2017 à 0,066 M€.

L'opération de restauration des couvertures et des cheminées de la Villa Majorelle se poursuivra avec des crédits de paiement de 0,650 M€. La fin du chantier est programmée à l'automne 2017. À cela s'ajoute 0,040 M€ de crédits à consacrer aux études de rénovation des décors intérieurs de cet édifice emblématique. La subvention escomptée de la part de l'État est de 0,162 M€. Des investissements seront réalisés pour les sites Internet du MBA et du MEN, ainsi que pour le développement d'une application sur visio-guides pour les musées. L'achat de matériel de stockage et d'équipement est également prévu pour les réserves communes (0,013 M€ de dépenses et 0,003 M€ de recettes d'investissement).

Pour faire suite à la consultation publique effectuée à l'été 2016 sur l'adaptation du projet de rénovation et d'extension du Palais des ducs de Lorraine - Musée lorrain, qui a permis de retenir la solution architecturale intégrant à la fois la valorisation du mur de séparation des deux jardins et le maintien du bâtiment de l'ancienne écurie, l'année 2017 voit notamment la mise en œuvre du sondage des sous-sols, en préparation de la grande fouille archéologique qui interviendra sur le site du Palais ducal à compter de 2018 (2,776 M€ de dépenses et 1,204 M€ de recettes d'investissement).

Les établissements du livre et de la lecture maintiennent leur action pour assurer une offre de qualité, poursuivent leur travail dans le cadre du Livre sur la Place et s'engagent dans de nouveaux programmes sur le territoire

comme « Premières pages », autour du livre et de la petite enfance, en lien avec le MCC. Les crédits gérés par les Bibliothèques de Nancy s'élèvent à 0,536 M€ de dépenses et 0,192 M€ de recettes en 2017. Les acquisitions sont prévues à hauteur de 0,035 M€ de dépenses et 0,027 M€ de recettes.

Les archives municipales poursuivent leur travail réglementaire d'enrichissement (0,003 M€), de restauration (0,006 M€) et de conservation des données administratives, et animeront les réflexions sur la question de l'archivage électronique pour l'ensemble des services municipaux, avec un budget de 0,018 M€ de crédits gérés et 0,002 M€ de recettes de fonctionnement en 2017 et des travaux prévus à hauteur de 0,007 M€ en investissement.

Des crédits nécessaires à l'entretien des ouvrages des bâtiments (sécurité incendie, rénovations électriques, ravalement de façade, travaux de chauffage et de ventilation) sont inscrits à hauteur de 0,459 M€.

NANCY, VILLE ATTRACTIVE

Pour affirmer la « Destination Nancy », outre les « Rendez-vous place Stanislas » estivaux (0,260 M€ de dépenses et 0,125 M€ de recettes), un nouveau spectacle de vidéo-projection monumental aura lieu quotidiennement sur la façade de l'Hôtel de Ville durant les Fêtes de Saint-Nicolas à partir de 2017. L'objectif de l'inscription des Fêtes de Saint-Nicolas au Patrimoine immatériel de l'UNESCO à l'horizon 2021 donne le tempo du développement, année après année, de ce grand événement traditionnel et populaire, mariant les traditions et la création actuelle, et rythmant, durant plus d'un mois, la vie des nancéiens autour des valeurs de la fête, du rassemblement et du partage. De nombreux projets participatifs voient ainsi le jour, et la programmation s'étoffe de partenariats en direction des sports, du commerce et du patrimoine.

Sécurisés avec la plus grande attention, les grands événements culturels de la Ville sont confortés en 2017 dans leur rôle de catalyseur de rayonnement municipal et de créateur de passerelles entre culture, économie et commerce. Les Fêtes de Saint-Nicolas, s'étendent, comme chaque année, de fin novembre 2017 au début du mois de janvier 2018 (0,561 M€ de dépenses, hors valorisation du personnel Ville de Nancy, et 0,145 M€ de recettes). De nouveaux produits dérivés inspirés des visuels créés pour les Fêtes de Saint-Nicolas sont proposés à la vente au public. Le développement de projets permettant d'impliquer plus encore la population de la ville (habitants, commerçants, étudiants, personnes âgées...) est poursuivi, voire accentué.

Le Livre sur la Place, premier salon national de la rentrée littéraire, poursuit son travail de rayonnement auprès de ses nombreux partenaires et mécènes, ainsi que son engagement auprès des libraires nancéiens et autres professionnels du livre sur le territoire (0,769 M€ de dépenses et 0,388 M€ de recettes, dont 0,249 M€ de mécénat financier, hors valorisation du mécénat en nature qui représentait 0,039 M€ en 2016).

En appui aux évènements culturels, il est prévu des budgets techniques couvrant les dépenses de logistique : location de chapiteaux, location de tracteurs et engins de levage, achat de matériels et équipements divers, contrôles techniques, frais de gardiennage, contrats de prestations, ou encore location de mobilier, affichant une somme globale de 0,218 M€ en fonctionnement. En investissement, 0,015 M€ sont prévus pour renouveler le stock de matériel dédié aux fêtes et manifestations (gardens, équipements de sonorisation...). Il est également prévu d'acquérir pour 0,075 M€ un podium hydraulique roulant, optimisant le montage et le démontage de l'équipement mis à disposition des associations nancéiennes.

NANCY, VILLE DE PARTAGE : FACILITER L'ACCÈS ET DÉVELOPPER LES PUBLICS

La communication culturelle est optimisée en 2017 avec la définition d'une stratégie, la mise en place d'une coordination améliorée et l'enrichissement des supports de promotion que sont le journal « CAN - Culture à Nancy » et le portail culture du nouveau site Internet, supports ayant pour objectifs de raconter la politique culturelle, en faire connaître les acteurs et informer de l'actualité. Les grandes manifestations comme les Fêtes de Saint Nicolas et les différents projets tels « ADN - Art dans Nancy » ou encore le nouveau lieu de création artistique ne sont pas oubliés.

Des actions de médiation sont déployées dans l'ensemble des structures, afin de toucher le grand public : organisation de conférences et rencontres dans l'ensemble des établissements ; dans les musées, gratuité pour tous les premiers dimanches du mois, supports accompagnant le public dans sa visite des expositions temporaires, visites commentées, ou encore parcours avec audioguides. Cette volonté de s'adresser à différents publics trouve un écho dans les actions spécifiquement mises en place à destination de publics ciblés. Au total, ce sont plus de 4 200 actions de médiation réalisées en 2015, touchant plus de 127 000 personnes sur le périmètre municipal (établissements et événements) et les établissements labellisés. L'accessibilité des jeunes publics, scolaires et non scolaires, est recherchée au travers d'offres d'actions et de médiation particulièrement riches dans l'ensemble des établissements, adaptées à ces publics spécifiques. L'accessibilité des jeunes entre 17 et 25 ans est un défi, cette classe d'âge étant moins captive que les plus jeunes. Tout Nancéien devant pouvoir disposer des conditions et des espaces propices à son épanouissement, la Ville de Nancy entend soutenir les seniors dans leurs pratiques culturelles, ainsi que les publics dits « éloignés » de la culture. L'inscription des habitants dans la vie de la cité passe également par l'existence d'événement de proximité, facilitant l'émergence d'une vie de quartier, porteuse de liens sociaux essentiels.

La démarche d'évaluation est également poursuivie avec pour objectif de mieux connaître les publics, mesurer les évolutions de l'ensemble des domaines de la culture, les impacts des initiatives (notamment économiques) et permettre un renforcement des liens avec le monde universitaire, du tourisme, et les habitants de la Ville. Pour ce faire, le travail mis en place depuis 2014 permet aujourd'hui une comparaison et un croisement des données, avec plus de 4 300 questionnaires administrés chaque année. En parallèle de ces « études flash », une évaluation pluriannuelle est lancée : « Nicolab », en lien avec le Centre de Recherches sur les Médiations (CREM) de l'Université de Lorraine. Elle vise, d'une part, à identifier la perception que les spectateurs ont des Fêtes de Saint-Nicolas, et d'autre part, à recueillir le ressenti du public sur la candidature de la Ville au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO pour ce grand événement.

Citoyenne, Nancy poursuit l'optimisation de l'organisation du 14 juillet en 2017 (0,077 M€).

4

RELATIONS INTERNATIONALES ET MÉMOIRES

FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DE NANCY : UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE TOURNÉE VERS LA PROMOTION DE NOTRE TERRITOIRE

L'action internationale des collectivités territoriales entre dans une nouvelle phase. Prenant son essor avec le mouvement des jumelages après la Deuxième Guerre mondiale, cette action crée des liens humains, culturels et économiques de proximité entre la France, ses territoires et le monde. Ainsi, la Ville de Nancy a mis en place au fil du temps, de manière proactive, des politiques d'attractivité, des coopérations décentralisées et des réseaux thématiques répondant à des objectifs variés.

Contribuer au rayonnement de Nancy par la diplomatie des villes

Si les jumelages constituent toujours la clef de voûte de la présence nancéenne sur la scène internationale, c'est notamment grâce au capital de confiance acquis, à la richesse des échanges mutuellement profitables et à la connectivité qu'ils représentent. Le dynamisme des partenariats tissés avec Newcastle, Liège, Karlsruhe, Padoue, Kanazawa, Kiyrat Shmona, Lublin et Cincinnati, permet ainsi de contribuer à la diffusion internationale des valeurs humanistes et de citoyenneté, de faciliter et de maintenir les contacts entre acteurs économiques et universitaires

et de bâtir des coopérations pérennes dans les domaines d'intervention identifiés conjointement, notamment :

- Les différents accueils de délégations étrangères dans le cadre de nos relations de jumelage,
- L'accueil de 4 stagiaires de Karlsruhe, 6 de Padoue, 2 de Timisoara, 2 de Newcastle, 2 de Cincinnati, 2 de Kanazawa et 2 de Lublin pendant un mois dans les services municipaux : 0,015 M€
- Les différentes prestations et notamment les services de traduction et d'interprétariat,
- L'attribution de 2 bourses d'études pour respectivement un étudiant de Karlsruhe et un de Kanazawa pour un montant de 0,007 M€ et l'attribution de bourses à 2 étudiants de Newcastle, 2 de Timisoara, 2 de Cincinnati, 2 de Kanazawa, et 2 de Lublin pour le stage d'été, pour un montant de 0,002 M€. Le montant global des bourses est donc de 0,009 M€.

Par ailleurs, la Ville de Nancy, poursuivant sa démarche d'ouverture à l'international, envisage de nouvelles coopérations avec la Russie et la Chine. Elle mettra ainsi en place un jumelage avec la Ville de Krasnodar (Russie) s'appuyant sur l'amitié commune avec Karlsruhe ainsi que la signature respectivement d'une charte de jumelage et d'un Mémoire d'Entente avec les villes chinoises de Kunming et de Shangrao.

La Ville de Nancy mise sur une stratégie transfrontalière renforcée, eu égard à son implication dans l'élaboration de la Stratégie Allemagne de la Lorraine et à sa politique visant l'apprentissage renforcé de l'allemand. La présidence de l'Eurégio qui est assurée par l'élue nancéienne déléguée à l'Europe permet à Nancy d'illustrer idéalement son engagement volontariste concernant le fait transfrontalier.

Promouvoir la dimension européenne

Nancy entend dire haut et fort que les collectivités locales apportent une contribution significative au projet européen et à l'influence de la France dans l'Union européenne. Forte de sa longue expérience en matière de solidarité européenne entre villes jumelées pour le développement de leurs territoires, Nancy fait aujourd'hui de l'Europe un terrain sur lequel de bonnes pratiques sont échangées, des talents valorisés, des solutions imaginées ensemble. Ces partenariats sont porteurs d'idéaux de paix, de tolérance et d'espoir qu'il convient de mettre inlassablement en valeur dans un monde instable qui est marqué par des actes de terrorisme et de barbarie.

Le débat européen, quant à lui, est marqué aujourd'hui par une forte montée de l'euro scepticisme, comme en témoigne le « Brexit » mettant en cause la cohésion européenne. Par ailleurs, les contraintes budgétaires dont font l'objet les collectivités territoriales peuvent entraîner une remise en cause de leur engagement européen.

La Ville de Nancy, conscient de son rôle et forte de ses compétences sur les questions européennes, aspire à faire de l'Europe un espace public où des idées se confrontent, des causes se défendent, des valeurs s'affirment et des solidarités s'expriment. Ces échanges nourris permettent d'ancrer dans l'esprit et le cœur des Nancéiens une citoyenneté européenne qui sera d'autant plus tangible, qu'elle sera vécue, sur le plan local, en côtoyant des Européens de tous horizons.

Cette promotion de l'idéal européen passera notamment par :

- La quinzième édition du Mai de l'Europe en 2017 placée sous le thème « Une idée neuve : l'Europe ! » : 0,008 M€. Nancy en coopération avec ses partenaires européens et l'ensemble des associations, entend contribuer activement au renforcement de l'idéal européen par l'organisation de manifestations diverses destinées à placer l'Europe au cœur des débats. Cette nouvelle édition s'articulera autour de plusieurs temps forts :
 - * La Journée de l'Europe – Cérémonie de lancement : le 9 mai 2017, en présence de l'ambassadeur de Finlande
 - * Bicentenaire de la Draisienne – Exposition à la Maison du Vélo du 29 avril au 31 août 2017, randonnée cyclotouristique du 25 au 29 avril de Karlsruhe à Nancy d'élèves de Nancy et de Karlsruhe et présentation de draisiennes en costumes d'époque le 19 mai, voyage Nancy Karlsruhe en draisienne du 20 au 24 mai 2017
 - * Le colloque autour du groupe de Visegrad en présence des ambassadeurs de Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie, le 29 mai 2017
- L'attribution de subventions à des associations et à des établissements scolaires menant des actions et des échanges scolaires en lien avec nos villes jumelées européennes : 0,015 M€
- L'organisation d'un événement européen autour du 300^e anniversaire de la naissance de Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de François Etienne de Lorraine, et de l'adhésion de la Ville de Nancy au réseau Via Habsbourg, le 13 octobre 2017 : 0,003 M€
- La mise en place d'un colloque sur les Traités de Rome, les 19 et 20 octobre 2017, en l'Hôtel de Ville

RENFORCER LE TRAVAIL DE MÉMOIRE

La Ville de Nancy, désireuse de placer la mémoire au cœur de son action citoyenne, s'efforce à donner une dimension supplémentaire aux commémorations et aux célébrations dont elle a la charge ou qu'elle coorganise avec ses fidèles partenaires. Ainsi, les jeunes seront particulièrement sensibilisés et sollicités pour participer à des événements liés à la mémoire pour s'en approprier les valeurs qu'elle véhicule. C'est dès 2017 que la Ville de Nancy s'apprête à préparer les manifestations autour du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale et notamment l'inauguration du Mémorial Désilles rénové, prévu le 11 novembre 2018.

L'année 2017 poursuivra le projet de restauration du Mémorial Désilles et le recensement des Nancéiens morts pour la France au cours des différentes guerres, à commencer par la Grande Guerre, dont le cycle de commémoration du Centenaire se poursuit.

Enfin, la Ville poursuivra son soutien aux associations patriotiques qui œuvrent en faveur du devoir de mémoire 0,012 M€.

5



TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Avec son ensemble XVIII^e et ses 44 Monuments Historiques inscrits ou classés, propriétés de la Ville, Nancy bénéficie d'un patrimoine exceptionnel et d'un héritage inestimable que le Projet de Ville ambitionne de continuer à mettre en valeur, dans une stratégie globale de promotion du territoire au national et à l'international.

NANCY, VILLE DE PATRIMOINE :

Concernant l'investissement, les travaux de restauration et de mise en valeur de la porte Désilles seront engagés cette année 2017, à la suite des études et des concertations opérées en 2016. Les crédits de paiement mobilisés sont de l'ordre de 0,405 M€. Le solde de l'opération sera proposé au budget 2018. La DRAC de la Région Grand Est apportera son soutien financier habituel, dont 0,100 M€ à intervenir dès 2017.

La restauration de la Porte Saint-Nicolas sera également engagée durant le second semestre de cette année 2017, à la suite des études, avec des crédits de paiement à hauteur de 0,152 M€ et une subvention de l'État escompté de 0,038 M€. Des crédits d'entretien des autres monuments de la Ville sont par ailleurs prévus à hauteur de 0,096 M€.

Enfin, les actions de sécurité et de bon fonctionnement des édifices culturels, propriété de la Ville de Nancy, sont toujours d'actualité avec des crédits d'investissement à hauteur de 0,253 M€, comprenant notamment :

- La réparation de l'orgue de tribune de l'église Saint-Epvre (0,044 M€),
- La rénovation des portes d'entrée de l'église Saint-Léon (0,080 M€).

Pour connaître et valoriser le patrimoine, un inventaire du petit patrimoine quartier par quartier, initié en 2015, se poursuit en 2017. Les actions portées par le service valorisation du patrimoine (0,005 M€) sont orientées autour de la communication et la médiation, au travers de différents supports, tels que le journal « CAN - Culture à Nancy », le nouveau site Internet de la Ville de Nancy et la constitution de dossiers pédagogiques pour permettre à tous de découvrir, connaître et aimer le patrimoine nancéien.

NANCY, VILLE ATTRACTIVE : AFFIRMER LA « DESTINATION NANCY »

L'attractivité touristique constitue un levier d'expansion économique. C'est une composante essentielle de l'image du territoire. Faisant suite à la loi NOTRe et au transfert de la compétence « promotion du tourisme », le Conseil Métropolitain a acté par délibération du 4 novembre 2016 la création d'un office de tourisme métropolitain. A compter du 1^{er} janvier 2017, il a pour missions de valoriser et promouvoir la richesse de l'offre touristique des vingt communes composant la Métropole du Grand Nancy.

Le port de plaisance Nancy Saint Georges, qui a repris l'activité de bains-douches depuis l'été 2015, continue d'accueillir des plaisanciers d'une vingtaine de nationalités différentes et travaille à maintenir le label Pavillon Bleu pour la treizième année consécutive. Ce label comportant des critères relatifs à la gestion de l'eau et du site, le niveau de services des utilisateurs est maintenu en 2017, tout en préservant l'environnement. Une attention est portée à la propreté de l'eau sur le bassin Saint Georges, avec un nettoyage manuel et la station de dépotage grâce à la reconduction d'un service civique pour la deuxième année consécutive.

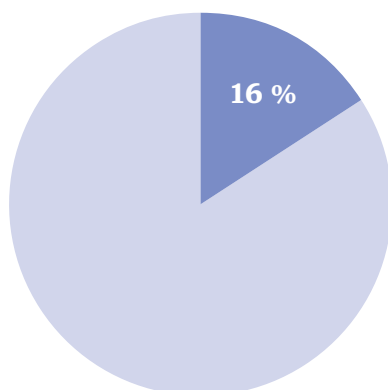
Le travail d'animation avec l'opération « je navigue, je trie », mais également la semaine du développement durable ou la mise en place des vasques partagées, est poursuivi, critère déterminant pour l'obtention du label Pavillon Bleu. La communication va être développée avec pour objectif d'augmenter la fréquentation touristique du site.

Une concertation est en cours avec Voies navigables de France, dans la perspective de la fin de la convention de concession avec la Ville de Nancy en octobre 2019. Le budget de dépenses, hors fluides et RH, est en fonctionnement de 0,034 M€ de dépenses, 0,121 M€ de recettes et de 0,006 M€ en investissement.

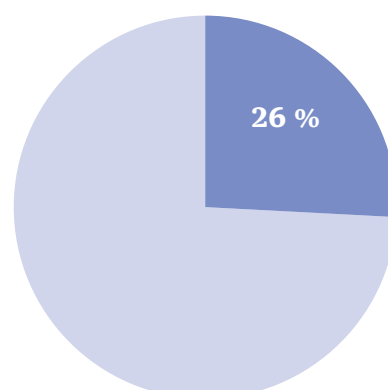
B

Qualité du cadre de vie

Part de l'axe
dans les dépenses de gestion



Part de l'axe
dans les dépenses d'équipement



En M€	Fonctionnement	Investissement				
	Crédit 2017	CP antérieurs	Reports	CP 2017	Total Crédits 2017	Total AP 2015/2020
Sécurité et libertés publiques	4,902	0,190	0,006	0,308	0,314	0,919
Cadre de vie, nature et espaces verts	10,920	4,469	0,505	3,294	3,800	14,434
Stationnement	1,723	0,505	0,311	0,470	0,781	1,785
Logement	0,180	0,698	0,149	0,294	0,443	1,943

1



SÉCURITÉ ET LIBERTÉS PUBLIQUES

La ville de Nancy développe depuis plusieurs années une politique publique en matière de sécurité qui entend rénover la manière d'appréhender les problématiques de sécurité et de tranquillité publique, pour garantir aux Nancéiens, une ville plus sûre. Politique d'autant plus complexe à mener qu'elle s'inscrit désormais dans ce contexte si particulier que constitue l'état d'urgence et la prégnance de la menace terroriste.

C'est d'ailleurs après les multiples et douloureuses épreuves qui ont durement frappé la France depuis janvier 2015, que le maire de Nancy a décidé de doter sa police municipale d'armes létales. Cette décision, lourde de conséquences, se décline très naturellement dans les orientations budgétaires prises par la ville de Nancy, en 2017.

C'est pourquoi l'essentiel du BP 2017, au-delà de la poursuite du renouvellement de son parc automobile avec l'achat d'un nouveau véhicule (0,020 M€), et du matériel nécessaire à sa protection (0,005 M€), sera consacré à l'armement de la PM, à son équipement en caméras piétons, mais également à la sécurisation des locaux des bâtiments, et aux moyens de vidéoprotection qui seront mis à sa disposition au sein de son centre opérationnel.

ARMEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE

L'armement de la PM se fera de manière échelonnée et progressive tout au long de l'année 2017, même si la ville de Nancy a décidé d'équiper, en premier lieu, les brigades de nuit et la brigade de circulation routière (BCR).

Depuis que le Décret 2016-1616 du 28 novembre 2016, vient modifier l'article 511-12 du Code de la Sécurité Intérieure, les policiers municipaux peuvent désormais être équipés de pistolet 9 mm. La ville de Nancy ayant porté son choix sur ce type d'arme, ce sont 0,030 M€ qui seront mobilisés.

CAMÉRAS PIÉTONS

Le décret n°2016 - 1861 du 23 décembre 2016 vient d'étendre aux policiers municipaux la possibilité d'être équipés, à titre expérimental, de caméras

et de filmer leurs interventions. Cette mesure prise dans le cadre de la « lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement », vise avant tout à limiter les « incivilités » en jouant un rôle dissuasif dans la montée des tensions et dans la prévention des passages à l'acte. C'est pourquoi, 0,002 M€ est consacré à l'acquisition de ces équipements (caméras, stockeur et socles d'alimentation), attribués à chaque patrouille de PM.

SÉCURISATION DES LOCAUX DE LA POLICE MUNICIPALE

La décision de doter d'armes létales la police municipale implique de conforter les lieux de stockage des armes et de leurs munitions. C'est pourquoi, 0,050 M€ sera affecté aux travaux de sécurisation du bâtiment de la PM (barreaudage des fenêtres, vidéoprotection externe et interne du bâtiment, alarmes, contrôle des accès par lecture de badges).

Ces nécessaires dispositions seront également confortées par l'acquisition de 2 armoires fortes (0,012 M€) qui seront installées et scellées à l'intérieur de l'armurerie et qui seront dédiées au stockage individuel et sécurisé des armes de chaque policier municipal.

VIDÉOPROTECTION

Outre ces différents travaux d'aménagement et de sécurisation, il a été décidé de transférer les flux vidéo du PC sécurité de l'hôtel de ville, au centre opérationnel de la police municipale. Cette opération permettra au centre opérationnel, grâce à l'installation d'un mur d'écrans, de disposer de toutes les images issues des caméras implantées sur l'espace XVIII^e, et de géolocaliser les effectifs de PM afin d'améliorer la réactivité et la priorisation des interventions sur le terrain.

Ce principe de mutualisation entre le PC sécurité de l'hôtel de ville et le centre opérationnel de la police municipale, est également l'occasion de changer le système d'exploitation vidéo du PC sécurité, désormais obsolète. C'est 0,060 M€ qui sera affecté à ces différentes opérations.

2



CADRE DE VIE, NATURE ET ESPACES VERTS

CONFORTER LE LIEN DIRECT AVEC LE CITOYEN

Créé en décembre 2014, le service Nancy en Direct assure l'enregistrement et le suivi des demandes des usagers sur toutes les questions relatives à la gestion et l'entretien du domaine public. Chaque citoyen peut en effet contacter directement la mairie 24/24h et 7/7j pour signaler un dysfonctionnement observé sur le territoire, obtenir des renseignements, faire une demande d'enlèvement de graffiti ou de pose de mobilier,... Ainsi si près de 3 000 appels ont été pris en compte pour l'année 2015, le service a reçu 3 500 appels en 2016, 1 600 courriels et 680 courriers étant à l'origine de 3 400 dossiers qui ont fait l'objet d'un traitement par les services de la ville ou du Grand Nancy.

Depuis le mois de juillet 2016, de nouveaux formulaires de saisie en ligne sont proposés aux citoyens selon des rubriques clairement identifiées. A la fin de cette année 2016, la mise en ligne du nouveau site de la ville avec l'ensemble des formulaires disponibles et l'ouverture du service de gestion de relations avec le citoyen facilite encore plus le dialogue entre l'institution et les habitants. Ces derniers peuvent désormais suivre l'évolution de leur demande par l'intermédiaire du site internet et de la référence de leur dossier. 2017 sera donc une année pleine pour tous ces nouveaux services.

LA PROPRETÉ : L'AFFAIRE DE TOUS

La propreté d'une ville est la première image donnée à ses habitants et ses visiteurs. L'engagement de moyens humains et financiers du Grand Nancy et de la Ville est important depuis de très nombreuses années et ce, quel que soit le contexte budgétaire. En 2016 avec les journées de la propreté et une vaste campagne de communication engagée pour rappeler à tous les obligations en la matière a permis d'engager la bataille contre tous les mauvais gestes ou les mauvais comportements qui abîment la ville. Ces journées de la propreté organisées par la Ville avec l'appui du Grand Nancy vont être renouvelées cette année avec de nouvelles actions, une nouvelle campagne de communication, l'extension des aires sans tabac dans les parcs, le développement des sites de compostages partagés, l'incitation au tri et à la valorisation en développant les points d'apport volontaire sur la ville. De même, la mise en service progressive des conteneurs enterrés en

ville vieille va s'achever, permettant ainsi de supprimer la collecte quotidienne des ordures ménagères dans ce quartier et offrant ainsi une amélioration indéniable du service pour les habitants ainsi que celle du cadre de vie.

Depuis 2003, la Ville de Nancy sensibilise les propriétaires d'animaux en mettant à leur disposition des distributeurs de canisacs sur l'ensemble des quartiers, sachant que l'achat de plus de deux millions de canisacs représentera une dépense de l'ordre de 0,035 M€ en 2017.

La location et l'entretien des sanitaires publics installés en centre ville représente une dépense de 0,246 M€ qui inclut le contrat conclu avec la société Decaux et les fluides. La fin du contrat est prévue pour cette année. Une nouvelle consultation va donc être lancée pour maintenir ce service indispensable en introduisant la gratuité totale de l'accès aux sanitaires sur le domaine public.

La redevance spéciale ordures ménagères des bâtiments communaux est de l'ordre de 0,270 M€ versées au Grand Nancy qui dans le cadre de la viabilité hivernale reverse par ailleurs à la Ville environ 0,045M€ pour la mise à disposition de personnel et de matériel.

GESTION ET ANIMATION DU DOMAINE PUBLIC

Les demandes d'occupation temporaire du domaine public poursuivent leur progression, engendrant par-là même la perception de redevances estimées à 0,118 M€ en 2016. Seules les associations à but non lucratif ou qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général sont susceptibles d'être exonérées de cette redevance, conformément au cadre légal qui s'impose à la Ville.

Les foires de printemps et d'automne, de par leur implantation privilégiée, attirent chaque année des milliers de visiteurs. Depuis 2016, pour la foire attractive de printemps, le recouvrement des frais techniques sous forme de forfaits permet de répercuter l'ensemble des dépenses supportées par la Ville tant sur le site du Zénith (frais liés à l'installation du village forains, branchements, autocollants, location de matériel) que sur le champ de foire (réfection des pelouses, contrôles électriques, dispositif prévisionnel de secours, prestations de voirie, traitement des déchets, fluides, location de matériel...). A ces forfaits sont ajoutés les droits de place ainsi que des frais administratifs de traitement des dossiers. La même démarche sera engagée en 2017 pour la foire d'automne.

Ainsi pour la foire de printemps, les recettes liées aux frais techniques sont estimées à 0,330 M€ et les droits de place à 0,176 M€ tandis que pour la foire d'automne, les recettes prévues s'élèvent pour les frais techniques à 0,018 M€ et pour les droits de place à 0,025 M€. Les redevances perçues pour les enseignes s'élèvent à 0,125 M€ tandis que la recette prévisionnelle provenant des commerces assujettis à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure avoisine 0,260 M€.

Enfin les illuminations de fin d'année et leur entretien représentent un coût global de 0,270 M€ pour 0,070 M€ d'investissement.

PARCS ET JARDINS

Le Fonds mondial pour la nature (WWF) a publié courant 2016 son rapport biennal sur la dégradation des écosystèmes de la planète. De 1970 à 2012, 60 % des effectifs de vertébrés suivis par le WWF, des poissons, des oiseaux, des mammifères, des reptiles et des amphibiens, ont tout simplement disparu de la surface de la terre. Plus que jamais, il faut agir localement pour tenter d'empêcher ces désastres globaux qui se multiplient. Le respect de la biodiversité est sans doute moins médiatisé que les conséquences du réchauffement climatique mais tout aussi crucial pour la survie de l'homme. A Nancy, les citoyens accompagnent la Ville dans cette préoccupation environnementale. 744 507 visiteurs ont découvert le 13^e jardin éphémère « Stan, Royal jardinier » soit une progression de 58 % permettant de souligner que cette création annuelle est un formidable vecteur esthétique, une vitrine de nos savoir-faire de jardiniers mais aussi un outil très efficace en matière d'écologie urbaine. L'approche de la permaculture et des poulaillers urbains permettait une déclinaison dans l'espace privatif ou les projets de jardins partagés. L'action de la Ville se veut aussi collaborative. Un citoyen qui veut se former au jardinage écologique peut le faire tout au long du printemps aux « mardis aux serres ». Ces ateliers verts initiés en 2015, connaissent un énorme succès, grâce au lien direct établi entre amateurs et jardiniers professionnels.

A l'occasion de ces actions événementielles, culturelles et culturelles, un effort de communication se porte sur les engagements écologiques qui se manifestent au quotidien dans les 239 hectares d'espaces de nature en ville. En 2016, outre la confirmation des « quatre fleurs » décernées par le CNVVF avec un prix spécial de mise en valeur du patrimoine, le label national ÉcoJardin a été obtenu pour les parcs Bonnet, Saint-Mansuy, les jardins du Belvédère, le parc Blondlot, le jardin Dominique-Alexandre Godron et le parc Olry. Une distinction qui porte à huit les espaces qui respectent 150 critères exigeants. 2017 verra les 21 hectares de la Pépinière passer l'épreuve. Dans un avenir proche, les espaces végétalisés du grand chantier urbain Nancy Grand Cœur devront eux aussi respecter ces orientations voulues par la collectivité. L'enjeu est de taille. En 2017, la Direction des Parcs et Jardins montrera aussi la nécessité de protéger dans la ville un végétal emblématique. A Nancy, l'année sera dédiée à l'arbre. La deuxième édition d'Embranchements, quatre ans après la première de 2013, sera le temps fort de cette programmation. L'arbre dialoguera directement avec les architectes dans le parc de la Pépinière. Plus de 200 congressistes répondront à l'appel du colloque scientifique « quel arbre pour demain ». En été, le fleurissement de la ville sera entièrement

dédié à l'arbre et enfin le jardin éphémère lui donnera un éclairage particulier en octobre. Là encore, l'événement culturel permettra d'aborder, avec ce souci permanent du beau, l'intérêt du bon, la nécessité d'un engagement total, dans le respect d'un environnement naturel essentiel à la qualité de vie des urbains, qu'ils soient humains mais aussi animaux et végétaux.

En fonctionnement, les dépenses hors salaires et charges s'élèvent à 0,461 M€. Elles concernent essentiellement l'entretien des terrains et des aires de jeux (0,137 M€) la maintenance et la réparation du matériel (0,100 M€) ainsi que les fournitures diverses nécessaires au bon fonctionnement de la direction telles que les vêtements de travail, le petit équipement et certaines prestations de services et ce pour 0,224 M€. Les dépenses en matière de fluides sont de l'ordre de 0,183 M€.

Le fonctionnement courant de l'espace animalier, soit la nourriture des animaux, les frais de vétérinaire et pharmaceutiques représente quant à lui 0,025 M€.

Les recettes, d'un montant de 0,072 M € proviennent essentiellement de la vente de bois, de matériel ou d'animaux, ainsi que d'une subvention de l'agence de l'eau.

Les dépenses d'investissement représentent 0,480 M€. Elles concernent la plantation de végétaux, l'entretien des espaces de nature, leur réaménagement et le respect des normes de sécurité en particulier pour les aires de jeux soit un total de 0,320 M€. Des crédits ont été affectés à l'achat d'arbres, d'arbustes et de plantes vivaces pour 0,050 M€. Par ailleurs, 0,085 M€ permettront le renouvellement du matériel horticole et du mobilier urbain. La rénovation de l'espace animalier se poursuit avec une enveloppe de 0,025 M€.

OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

La Ville apporte sa contribution à hauteur de 0,554 M€ Nancy pour la restructuration de la place Thiers, dans le cadre du projet Nancy Grand Coeur. La révision du secteur sauvegardé doit permettre de disposer d'un document prenant mieux en compte la richesse du patrimoine nancéien et les modalités d'intervention pour sa mise en valeur et sa préservation avec, outre la constitution d'un fichier d'immeubles, la constitution d'un véritable outil réglementaire d'urbanisme actualisé et opérationnel. La mise en oeuvre de ce fichier nécessite une mutualisation de moyens entre la Région (Service Régional de l'Inventaire), le Grand Nancy et la Ville de Nancy dont la participation pour 2017 s'élève à 0,024 M€.

Comme chaque année, une subvention de 0,385 M€ sera versée à l'ADUAN (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne), qui accompagne la Ville en apportant son expertise sur la plupart des grands dossiers d'urbanisme, selon un programme de travail conventionné annuellement.

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE COMMUNAL

Le 3 décembre 2015, la Ville de Nancy et le Groupe Ferré signaient un protocole transactionnel mettant un terme aux procédures judiciaires engagées et permettant la mise en œuvre du projet ambitieux de création du premier établissement de standing de catégorie 5 étoiles en Lorraine, regroupant le Pavillon « Alliot » XVIII^e et son extension XIX^e actuellement loués et le bâtiment dit « Lyautey » contigu, site de l'ancien Conseil Général.

Depuis cette date, les deux parties mettent tout en œuvre pour mettre en forme ce projet, dont le programme global de travaux prévoit d'augmenter la capacité de l'hôtel, passant de 50 à 80 chambres dont deux suites et onze duplex, et de créer un espace SPA - Fitness.

A cette fin, l'ensemble des autorisations d'urbanisme ont été déposées avant le 31 juillet 2016 et sont aujourd'hui intégralement délivrées, permettant d'entrer en phase opérationnelle dès notification de la poursuite du projet par le Groupe Ferré à l'issue des délais de recours des tiers.

A l'instar du standing attendu de cet équipement au regard du site prestigieux qu'est la Place Stanislas, les investissements tant privés que publics des parties témoignent également de l'enjeu :

- Le Groupe Ferré s'est engagé pour 8 à 12 M€ de travaux, principalement concentrés sur les aménagements intérieurs, tous niveaux confondus des deux ensembles immobiliers regroupés.
- La Ville prend en charge l'ensemble des travaux de clos et de couvert pour une dépense d'investissement totale de 3,850 M€ TTC, et décomposés comme suit :

* Requalification Façades bâtiment « Lyautey » : 1,170 M€ TTC

* Traitement des Menuiseries extérieures Pavillon « Alliot » : 1,347 M€ TTC

* Traitement de la cour intérieure Pavillon « Alliot » : 1,065 M€ TTC

* Diverses études préalables / diagnostics (structure, plomb, amiante,...) : 0,268 M€ TTC.

Au regard de l'avancement de l'opération et de la livraison programmée fin 2019, la charge financière de la Ville se positionne de la manière suivante :

- 2017 : 1,355 M€
- 2018 : 1,285 M€
- 2019 : 1,120 M€.

3 ▶ STATIONNEMENT

Le stationnement est un outil primordial pour satisfaire aux besoins exprimés par les différents usagers. Véritable outil de gestion dans les dessertes des quartiers, le stationnement payant permet d'améliorer la qualité de vie pour tous les acteurs de la Ville (habitants, commerçants, livreurs, ...) à travers la capacité de desserte facilitée grâce à une meilleure rotation. Le budget intègre des crédits permettant d'assurer l'entretien et le fonctionnement de ce service, un nouveau marché ayant été conclu depuis le 1er janvier qui sera élargi avec la reprise des horodateurs précédemment concédés en zone centrale et ce à compter d'août 2017.

Les ascenseurs du parking Dom Calmet datant de plus de 15 ans seront remplacés pour assurer une accessibilité efficace de cet ouvrage.

Toutes recettes cumulées, le produit du stationnement payant sur voirie dépassera les 2,933 M€ à mettre en perspective avec le montant global des dépenses de l'ordre de 0,871 M€. Les principales dépenses concernent les reversements aux concessionnaires pour 0,10 M€, leur rémunération forfaitaire actualisée à hauteur de 0,533 M€ et la maintenance du parc des horodateurs pour 0,140 M€. En ce qui concerne le Service Public Industriel et Commercial, les recettes envisagées sont proches de 1,160 M€ HT et les dépenses avoisinent 0,606 M€ HT.

Enfin, la décentralisation du stationnement payant par le législateur, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018, est préparée au travers d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 0,050 M€.



4 ► LOGEMENT

La Ville de Nancy apporte naturellement une attention particulière aux conditions d'habitat de ses concitoyens. Elle affiche par ailleurs l'ambition d'atteindre un taux de logements sociaux de 25 % en veillant à la mixité sociale au sein des quartiers. Elle poursuit l'ambition de permettre à chacun d'accéder à un logement décent correspondant à ses besoins et ses capacités financières et permettre aux familles d'avoir un parcours résidentiel au sein de la commune.

Conformément aux orientations fixées dans le 6^e Programme Local de l'Habitat Durable (dont la révision a été enclenchée en accompagnement de celle du PLUi) du Grand Nancy, compétent en matière de Politique de l'Habitat, la production de programmes immobiliers économes en énergie, conformes aux principes du développement durable sera favorisée. C'est ainsi que la Ville choisit de soutenir la réhabilitation de l'habitat ancien favorisant ainsi le maintien à domicile des personnes âgées et ou handicapées, la sortie d'insalubrité, la lutte contre la vacance de longue durée des logements. Aussi, des aides financières pour la rénovation de l'habitat privé, à hauteur de 0,082 M€, seront accordées dans le cadre du nouveau Programme d'Intérêt Général « Améliorer l'habitat dans le Grand Nancy » qui couvre l'ensemble de la commune.

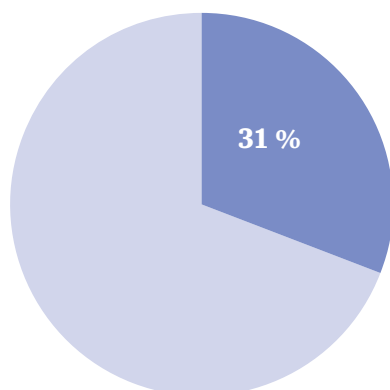
Les propriétaires sont également accompagnés pour la rénovation des façades de leurs immeubles afin d'améliorer le cadre de vie. Le ravalement des façades permet d'impliquer les propriétaires privés d'habitations à l'amélioration de l'environnement urbain et à l'image de la Ville. Le périmètre défini dans le cadre de l'opération de ravalement « Nancy, Ville Claire » prévoit le versement de subventions à hauteur de 0,180 M€ en 2017.

La Société Publique Locale (SPL) Grand Nancy Habitat est en charge, dans le cadre d'un contrat de prestations spécifiques, d'accompagner la Ville de Nancy dans la réflexion et la mise en oeuvre de cette politique sur le logement. Afin de soutenir son action, une participation financière d'un montant annuel de 0,100 M€ est versée à la SPL Grand Nancy Habitat qui gère l'instruction des dossiers pour les propriétaires demandeurs d'aides dans le cadre des campagnes de ravalement. Dans le cadre de ce contrat, la SPL assure également le suivi des dossiers d'amélioration de l'habitat privé, la conduite d'études spécifiques sur les questions d'habitat et de logement ainsi que l'accompagnement de la révision/extension du secteur sauvegardé.

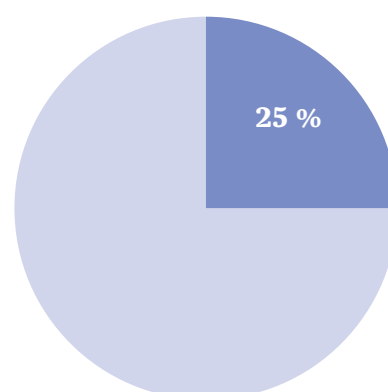
C

Épanouissement et cohésion sociale

**Part de l'axe
dans les dépenses de gestion**



**Part de l'axe
dans les dépenses d'équipement**



En M€	Fonctionnement	Investissement				
	Crédit 2017	CP antérieurs	Reports	CP 2017	Total Crédits 2017	Total AP 2015/2020
Petite enfance et politique familiale	5,124	-	-	-	-	-
Education	14,233	4,752	0,548	3,002	3,550	13,226
Cohésion sociale et santé	6,986	0,156	0,096	0,582	0,678	2,594
Jeunesse, sports et loisirs	9,290	2,078	0,513	0,584	1,097	8,276

1



PETITE ENFANCE ET POLITIQUE FAMILIALE

LA PETITE ENFANCE

L'ambition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est de répondre aux besoins d'épanouissement des plus jeunes, en proposant aux familles un accueil de qualité et une diversité de l'offre qui leur permettent d'assurer leurs fonctions parentales, tout en respectant leurs choix de vie.

Ainsi, le pôle Petite Enfance gère trois multi-accueils, quatre crèches collectives, trois haltes-garderies et une crèche familiale. A cette offre s'ajoute celle des structures associatives, ce qui représente en totalité 952 places en accueil collectif sur le territoire nancéen.

Des actions d'accompagnement aux fonctions parentales viennent renforcer la politique familiale mise en œuvre par le CCAS avec deux Lieux d'Accueil Parents Enfants, un dispositif de garde à domicile en horaires décalés, un Relais Assistants Maternels ainsi que la carte Nancy Famille.

Le projet de service du pôle Petite enfance est organisé autour de deux grands axes ; assurer un accueil de qualité pour toutes les familles et soutenir les fonctions parentales. En 2017, les actions développées sont les suivantes :

Un accueil de qualité pour toutes les familles

- Vers une labellisation ECOLO CRECHE du Multi-Accueil Bodson :
La démarche écolo crèche consiste à s'engager vers une labellisation visant l'amélioration des pratiques à propos du bâtiment, des déchets, des activités proposées aux enfants, de l'alimentation et de l'entretien des locaux. Des subventions seront demandées notamment au titre du contrat de ville et du fonds publics et territoires de la Caf.
- Le nouveau site internet de la ville, un outil au service des familles : conjointement avec le service Enseignement de la ville, il est proposé la création d'un portail commun, guichet unique des familles simplifiant leurs démarches administratives et accessible à tout moment. Le CCAS pour la partie Petite Enfance expérimentera en 2017 la mise à disposition de données sous plusieurs déclinaisons dont une fiche de préinscription, la tenue d'un agenda pour la prise de rendez-vous et la garantie du paiement en ligne.

- Mise en œuvre de la circulaire ministérielle du 17 août 2016 : La circulaire précise notamment les mesures nécessaires pour assurer la mise en sûreté des enfants et du personnel en cas de risque attentat. Des visites sur site ont permis de déterminer les moyens de protection à mettre en œuvre. Les travaux qui seront réalisés en 2017 visent la mise en sûreté des bâtiments.
- Travaux d'aménagement du troisième étage de la crèche Osiris : L'objectif du projet est de proposer des espaces modernes et sécurisés répondant aux besoins des enfants accueillis.
- Relocalisation de la halte-garderie TAMARIS : La halte-garderie est située actuellement au sein du centre commercial les Tamaris voué à la démolition dans le cadre du projet de restructuration du Plateau de Haye. La relocalisation de la halte-garderie est prévue dans les anciens locaux commerciaux de la Caisse d'Epargne jouxtant le Multi-Accueil Bodson, avenue Pinchard. Le coût de l'investissement est estimé à 0,685 M€ pour une livraison prévue au second semestre 2019. Le concours financier de partenaires tels que la Caf et le FEDER sera sollicité.

Un soutien à la parentalité

- Un programme de sensibilisation à la santé bucco-dentaire à destination des enfants et de leurs parents sera développé en 2017 dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Lorraine - Faculté d'Odontologie (formation destiné aux agents des établissements Petite Enfance du CCAS, des réunions d'information à destination des parents...).
- Le dispositif « Première page » a pour but de sensibiliser les familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture, dès le plus jeune âge. La Médiathèque de Nancy souhaite développer en partenariat avec le CCAS ce dispositif sur le territoire nancéien. Dans ce cadre, le pôle Petite Enfance proposera des actions autour du livre à destination des familles nancéiennes à l'occasion de la Semaine Petite Enfance ainsi qu'une formation de ses agents à la technique du kamishibaï, technique de conte d'origine japonaise basée sur des images qui défilent dans un théâtre en bois.
- Le grand atelier des familles : Cette manifestation portée par la Cour des Parents, le CCAS et l'Union Départementale des Associations Familiales se déroulera le 20 mai 2017 sur le CEDV-Domaine Santifontaine en clôture de la semaine Petite Enfance. Le principe est de proposer sur une journée, des ateliers pour les familles, des conférences ainsi que des stands institutionnels et associatifs. Des exposants seront également présents.

LES SENIORS

Nancy compte 18 693 personnes âgées de plus de 60 ans et 7550 personnes de plus de 75 ans. 5 086 nancéiens ont plus de 80 ans. Le CCAS de la ville de Nancy affirme son rôle auprès de la population âgée et compte près de 1 060 bénéficiaires directs de services (hors résidents des établissements).

L'année 2016 se termine avec un taux d'occupation des établissements satisfaisant (86%) après un léger fléchissement et une augmentation constante du nombre de bénéficiaires de l'ensemble des services proposés au domicile. Cette progression se poursuivra en 2017. Un travail portant sur les tarifs des services proposés par le CCAS a été lancé en 2016 avec pour objectif de prendre en compte les évolutions démographiques et sociales de la population senior et en particulier de rendre les services accessibles aux revenus modestes.

L'année 2017 poursuivra les économies avancées en matière de gestion des ressources humaines avec un effort particulier réalisé par l'ensemble des services et, notamment, par les responsables d'établissements dans le but d'optimiser l'organisation du travail tout en garantissant un accueil et un accompagnement de qualité.

Bénéficiaire de la nouvelle gouvernance proposée par la Conférence des Financeurs

La nouvelle gouvernance proposée par la Conférence des Financeurs du département de Meurthe-et-Moselle a doté le CCAS de moyens financiers à travers le versement du forfait autonomie pour développer des ateliers de prévention de la perte d'autonomie dans les résidences autonomie.

Ces dernières sont progressivement identifiées comme des pôles ressources seniors dans les quartiers. Des ateliers d'art thérapie, des cycles de conférences sur la nutrition, la mémoire et le sommeil seront proposés tout au long de l'année dans les pôles ressources seniors par des professionnels formés.

L'installation des Maisons des Solidarités du Conseil Départemental a permis de reconsidérer le périmètre d'intervention de l'équipe pluridisciplinaire du pôle senior. A cet effet, un nouveau règlement d'intervention a été présenté. Il garantit un accompagnement médico-social pour tout Nancéien de plus de 75 ans non suivi. Les nouveaux usagers des services proposés par le pôle bénéficieront également de rendez-vous individuels afin de prévenir les situations de précarité ou agir en faveur de l'inclusion sociale des seniors.

L'année 2017 sera marquée par des manifestations visant à promouvoir l'innovation et la pratique de l'activité physique :

- Inauguration de l'espace forme au sein de la résidence autonomie - pôle ressources seniors R. CHEVARDE au cours du second trimestre : cette manifestation consistera à inaugurer un espace visant à permettre aux seniors de pratiquer une activité physique adaptée. Des agrès (pédaliers, médaillers, bancs adaptés, tableaux d'orientation et plateau équilibre) dédiés à cette pratique sécurisée seront ainsi mis à la disposition des seniors utilisateurs. Cette action a été menée avec le soutien et l'expertise du service des sports de la Ville de Nancy.
- Le pôle seniors poursuit son offre d'activité physique adaptée, l'animation de séances de marche nordique par des éducateurs sportifs l'enrichit. A ce jour, des riverains des quartiers proches des marches ont rejoint les groupes et participent à l'activité, profitant ainsi des bienfaits en matière de santé mais également en matière de construction de lien social.
- Semaine bleue : « Ensemble faire société » du 2 au 8 octobre 2017. Chaque année, la Semaine bleue est l'occasion pour les équipes de proposer des activités nouvelles et d'ouvrir les portes des établissements en proposant des rendez-vous thématiques. Du 2 au 8 octobre prochain, le thème « Ensemble faire société » sera décliné dans les établissements et services du pôle seniors, au sein de l'ONPA qui proposera un colloque le 3 octobre sur le thème de l'âgisme.
- Etre à l'écoute des besoins des citoyens âgés et de leur famille et renforcer l'information : Le pôle seniors répond aux nouvelles tendances en matière de technologies et de démographie. En lien avec la Mission Nancy Numérique, une démarche visant à garantir à tout senior ou à son aidant l'accès aux services a été lancée.

Depuis le début de l'année 2017, toute personne a la possibilité d'effectuer des démarches en ligne pour les services suivants :

- Inscription à livraison de portage de repas à domicile + résiliation du service
- Inscription au service Médiateur
- Inscription au dispositif Téléphon'âge
- Inscription à la démarche Ville Amie des Aînés
- Inscription sur le registre des personnes fragiles dans le cadre des plans canicule et grand froid

En complément des actions citées des actions de communication ciblées seront développées en direction des seniors (articles de presse) et auprès des bailleurs sociaux partenaires de la charte de sécurisation des parcours de vieillissement des locataires seniors.

Construire une dynamique sociale, économique, environnementale autour de la notion du Bien Vieillir.

Les pôles ressources seniors dans les quartiers, l'ouverture de la démarche Ville Amie des Aînés avec l'organisation des panels seniors dans les quartiers permettront au pôle seniors de participer à la construction d'une politique senior chevillée aux besoins des plus âgés et des plus fragiles. En ayant à cœur de limiter et sécuriser les déplacements piétons, en proposant des espaces où accomplir en toute quiétude une activité physique adaptée, en proposant des espaces de jeu et des espaces basse vision au sein des pôles ressources seniors, la Ville dote chaque senior d'un espace dédié. Ces espaces seront également l'occasion pour les agents d'accueil de rendre l'accès aux droits facilité. Une formation interne sera organisée à cet effet.

Veiller au bien être au travail, prévenir les risques psycho-sociaux

Axe fort du projet de service, la prévention des risques et la nécessité de renforcer les compétences des agents seront déclinées à travers un programme de formations dédié :

- formation à la survenue de la mort dans un cadre professionnel
- formation à l'accompagnement aux démarches administratives proposée aux agents en charge de l'accueil des riverains des pôles ressources seniors en lien avec le référentiel MARIANE et avec le projet Gestion Relation Citoyens de la Mission Nancy Numérique
- construction et rédaction d'un programme d'animation
- formation MONALISA pour l'équipe de bénévoles Téléphon'Age
- sensibilisation aux risques psycho sociaux pour les encadrants
- sensibilisation aux questions relatives à la laïcité en lien avec la Ville

L'EHPAD Notre Maison en 2017 : un budget de transition et d'anticipation

Afin de prendre en considération la construction du futur établissement et du déménagement afférent à l'horizon du premier semestre 2018, et pour faire suite à l'analyse globale du budget de celui-ci, la stratégie du Budget Primitif 2017 comprendra plusieurs axes :

- la poursuite de la maîtrise des charges d'exploitation de la structure et de sa masse salariale engagée en 2016, particulièrement sur la section d'hébergement,
- la poursuite de l'optimisation des ressources de l'établissement notamment en procédant à des ajustements tarifaires avant le déménagement en 2018 pour tenir un objectif d'équilibre budgétaire mais aussi en sollicitant mieux les associations et autres organismes

susceptibles d'apporter une plus-value à l'Ehpad,

- la poursuite de l'anticipation des dépenses d'investissement induites par l'installation dans le nouvel Ehpad avec une programmation pluriannuelle, ceci constituant un axe fort de ce budget mais aussi de celui qui interviendra en 2018
- la poursuite d'une prise en charge et en soins de qualité en se recentrant sur les objectifs fondamentaux du projet d'établissement à savoir la qualité de la restauration, des animations et leur diversité en fonction de la nature de la dépendance des personnes et naturellement assurer une prise en soins adaptée en préfigurant les organisations qui seront mises en place dans le nouvel Ehpad,
- le renforcement des liens avec nos partenaires que sont le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, l'Agence Régionale de Santé, la CARSAT.

La ligne de force qui se dégage de ce Budget Primitif 2017 est donc :

- un investissement plus marqué pour anticiper l'équipement du futur établissement avec un besoin global pour le projet évalué à environ 600 000 €,
- une maîtrise des charges de gestion et d'exploitation et la préfiguration des organisations futures pour l'Ehpad qui comprendra 152 lits au lieu de 111 aujourd'hui.

Ainsi, le budget prévisionnel 2017 de Notre Maison (budget annexe au budget principal du CCAS) représente une enveloppe de dépenses de fonctionnement, toutes sections confondues (hébergement, soins et dépendance) de 4,8 M€. S'agissant de la section d'investissement de l'Etablissement, les dépenses prévues sont de 0,44 M€, pour tenir compte par anticipation, des acquisitions utiles pour l'équipement du nouvel Ehpad.

2 ► ÉDUCATION

En 2016, la Ville s'est à nouveau engagée aux côtés de l'UNICEF pour continuer à faire de Nancy une « ville amie des enfants ». Cette charte constituera, en 2017 encore une fois, le cap de l'action de Nancy en matière d'éducation. Les orientations de la politique éducative sont précisées dans le Projet Educatif Nancéien, entré en vigueur en juin 2014, et qui doit arriver à échéance en juillet prochain. Afin de préparer le nouveau Projet Educatif Territorial, une démarche d'évaluation a été conduite auprès des différents membres de la communauté éducative et avec le soutien de spécialistes universitaires : elle aboutira en 2017 avec la publication formelle des résultats qui serviront de base à la précision de nos actions ou à la définition de nouveaux axes de travail.

Pour l'heure, les nombreuses actions mises en œuvre pour la réussite des enfants seront reconduites en 2017, et de nouvelles seront proposées, sur la base des différents échanges entretenus avec la communauté éducative. Aussi en 2017, plus de 10 % du budget communal sera consacré au secteur éducatif et scolaire ce qui permettra de financer :

LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES POUR OFFRIR LES MEILLEURES CONDITIONS D'ACCUEIL AUX ÉLÈVES ET AUX ENSEIGNANTS

Le personnel municipal affecté aux écoles qui concourt à l'organisation de ce service public : 96 ATSEM sont affectés dans les classes de maternelle, 367 agents participent à la restauration scolaire dans le cadre du service des repas et de l'animation, 168 animateurs encadrent l'accueil périscolaire, 39 autres les activités, et 112 agents entretiennent quotidiennement les locaux scolaires.

Au-delà des dépenses de personnel nécessaires pour garantir la qualité du service public d'éducation, la commune consacre des dotations importantes aux dépenses pédagogiques :

• achat de fournitures scolaires et d'équipement	0,228 M€
• livres de bibliothèque	0,021 M€
• location des photocopieurs	0,025 M€
• frais de transport	0,047 M€
• financement des transports vers les piscines (pour l'enseignement de la natation)	0,105 M€
• subvention pour les écoles privées	0,572 M€

L'ÉQUIPEMENT ET L'ENTRETIEN DES ÉCOLES

2,740 M€ sont prévus pour la réalisation de travaux d'entretien, de rénovation et de sécurisation des locaux scolaires et notamment :

Dans le cadre des prescriptions de sécurité établies par la municipalité en lien avec les services de l'État, une première partie du programme de sécurisation des locaux scolaires sera engagée avec la pose de vidéoportiers, de films antidéflagrants sur les vitres donnant sur le domaine public, des rehausses de clôtures, des renforcements de portes sur 31 écoles nancéiennes. Pour l'heure, la Ville de Nancy reste cependant dans l'attente des précisions de l'État sur le montant des concours financiers dont elle pourra bénéficier dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. A ce stade, la prévision budgétaire pour ce programme est estimée à 0,750 M€.

Parallèlement à ces nouveaux travaux de sécurité répondant aux besoins identifiés comme prioritaires dans le cadre des visites d'inspection réalisées dans chaque établissement, la Ville de Nancy poursuivra les opérations de rénovation et de restructuration majeures de 4 écoles pour 1,810 M€ :

- | | |
|---|----------|
| ● Rénovation de l'école élémentaire Jules Ferry | 0,260 M€ |
| ● Rénovation du groupe scolaire du Montet | 0,650 M€ |
| ● Rénovation du groupe scolaire Saint Pierre | 0,880 M€ |
| ● Etudes pour la restructuration du groupe scolaire du Placieux | 0,020 M€ |

Enfin, un programme complémentaire d'entretien des locaux sera mené, pour un montant de 0,180 M€, qui comprend notamment des travaux de chauffage, d'isolation, de renouvellement de toiture.

UN AMBITIEUX PROGRAMME PLURIANNUEL D'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE

En 2017, la mise en œuvre du programme d'équipement numérique des écoles se poursuivra pour un montant de 0,188 M€ :

- installation de 20 vidéo-projecteurs interactifs dans les classes de cycle 3 ;
- acquisition de 11 classes numériques nomades pour les écoles élémentaires qui clôturera l'équipement des écoles élémentaires ;
- renouvellement de 16 postes informatiques pour les directeurs d'école et les classes de grandes sections de maternelles.

Les écoles seront progressivement connectées au très haut débit et un marché va être lancé en 2017 pour désigner des prestataires. Des moyens sont également prévus pour le renouvellement des équipements et du mobilier scolaire :

- | | |
|--|----------|
| ● achat d'équipements pédagogiques
(vidéos projecteurs, téléviseurs, appareils photos...) | 0,030 M€ |
| ● renouvellement du mobilier scolaire | 0,070 M€ |

DES SERVICES PÉRISCOLAIRES PRATIQUES ACCESSIBLES À TOUS

Des modes d'accueil sont organisés dans toutes les écoles pour prendre en charge les enfants dont les parents travaillent avant et après la classe.

1,670 M€ seront consacrés, en 2017, à la restauration scolaire (hors frais de personnel) ; 3 500 convives bénéficient de ce service chaque jour. Les procédures de préparation (mise en température et service) sont certifiées pour garantir la sécurité alimentaire et la qualité des repas.

Une politique tarifaire a été mise en place en septembre 2016 pour faciliter l'accessibilité à ce service par une tarification plus juste (au taux d'effort) et, depuis 2014, avec un repas à 1 € pour les familles les plus modestes.

L'accueil des matins et soirs dans les écoles enregistre une fréquentation quotidienne de 1 000 enfants. Cette prestation est soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du Contrat enfance et jeunesse. Les dépenses (hors frais de personnel) sont prévues à hauteur de 0,041 M€.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Nancy a tenu ses engagements : ainsi les activités périscolaires, doublées dès la rentrée de septembre 2014 se poursuivront, les maternelles continueront à bénéficier d'un programme d'activité adapté à leur jeune âge. Sports, arts, échecs, sciences, langues sont accessibles à tous à Nancy et contribuent à l'épanouissement des enfants et à leur bien être ; 0,487 M€ (hors frais de personnel) sont prévus pour cette action.

Enfin, dans un contexte budgétaire pourtant contraint, la Ville de Nancy maintient la gratuité de ces activités, de même que celle de l'accueil du matin et des temps d'accueil de 12h à 12h30 et de 13h30 à 14h pour accompagner la pause de midi.

Des actions éducatives originales

La délégation de l'Éducation continuera de proposer aux enseignants des actions éducatives qui visent à favoriser l'accès des jeunes nancéiens à la culture, aux loisirs, à la découverte de leur environnement, et à développer les comportements responsables et citoyens ; un budget de 0,254 M€ y sera consacré.

Une sensibilisation à la préservation de l'environnement

Elle se traduira dans le cadre d'un programme d'animation, mis en place depuis 2005, pour toutes les écoles, en partenariat avec le Grand Nancy et le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement, sur la gestion de l'eau, des déchets et des énergies. Les animations en classe seront

complétées par des visites de sites industriels (centre de valorisation des déchets, station d'épuration).

La poursuite des formations au secourisme

Cette action, qui a permis de former, depuis 2002, plus de 13 000 élèves des écoles publiques et privées au secourisme (PSC1) vise à développer les comportements responsables et citoyens des élèves. Cette formation est sanctionnée par la remise d'un diplôme, remis à l'élève lors des journées de la sécurité, qui sont aussi l'occasion de sensibiliser les élèves de CM2 à la sécurité routière et aux risques de la vie domestique. Un crédit de 0,040 M€ est prévu en 2017 pour ces formations.

Des actions de prévention-santé

La Ville s'est associée depuis 2010 à l'opération « un fruit pour la récré » initiée par l'Union européenne. Des distributions de fruits sont organisées régulièrement et les élèves bénéficient d'actions de sensibilisation aux enjeux de la nutrition. Les dépenses, pour l'achat de fruits, sont inscrites à hauteur de 0,011 M€.

Des classes de découvertes

Organisées chaque année pour les élèves de CM2, elles favorisent l'autonomie et permettent à tous les élèves, la découverte de nouveaux horizons et de nouveaux paysages. 700 élèves environ bénéficieront en 2016 (0,169 M€) de ce dispositif, sur la base de programmes proposés par la Direction de l'Éducation ou bâti, dans le cadre de projets particuliers, par les équipes éducatives.

POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES, UN PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Ce programme est destiné aux enfants de 2 à 16 ans, qui rencontrent des difficultés diverses, scolaires mais aussi sociales ou bien encore médicales. C'est pourquoi le programme de réussite éducative (PRE) propose à environ 200 enfants des parcours personnalisés de Réussite Éducative se traduisant principalement en soutien scolaire, suivi médical, inscription à des activités sportives, culturelles ou éducatives. Ce dispositif, géré par la Caisse des Écoles de la Ville de Nancy, est proposé avec le soutien de l'État. En allouant une subvention de 0,060 M€ à la Caisse des Écoles, la Ville compensera en 2016, à hauteur de 25 000 €, le désengagement progressif de l'État sur ce dispositif.

Un crédit de 0,035 M€ est par ailleurs alloué à la Caisse des Écoles pour ses missions originelles d'accompagnement de la scolarité des plus démunis : aides vestimentaires, distribution de lait et de goûters dans les écoles. Cette subvention est en hausse de 0,005 M€ pour faire face aux nombreuses demandes des écoles.

3



COHÉSION SOCIALE ET SANTÉ

SANTÉ ET BIEN ÊTRE

La formule de l'Organisation Mondiale de la Santé « Environnement d'aujourd'hui, santé de demain » souligne l'impact que la dégradation de l'environnement peut avoir sur la santé humaine. C'est dans ce contexte permanent d'inquiétude et de besoin de réponses, que le service Hygiène et Santé Publique définit chaque année un programme d'actions pérennes visant à préserver, protéger et améliorer, la qualité de vie et la santé des Nancéiens.

L'efficacité de ce service s'appuie sur le maillage entre les champs de l'environnement, de la santé et du social. Il privilégie le travail partenarial associant en amont, dans une démarche transverse, les services municipaux, ceux de la Métropole du Grand Nancy, les services de l'État et les associations.

Avec des missions aussi variées que sont le contrôle des établissements en matière d'hygiène alimentaire, la lutte contre l'habitat indigne et insalubre, la surveillance des établissements diffusant de la musique amplifiée notamment lors des passages de la Brigade Anti Bruit, la lutte anti-vectorielle par l'intégration maîtrisée de l'animal dans la ville, les actions de promotion de la santé, ce service lutte contre l'apparition de situations préjudiciables à la santé ou au bien-être des habitants.

De plus, en obtenant depuis 2011 le Pavillon Orange, doté d'une 4ème étoile depuis 2016, décerné par le Haut Comité Français pour la Défense Civile, la Ville de Nancy est couronnée pour ses efforts engagés dans la mise en place des moyens de protection des populations en cas d'apparition des catastrophes d'origine naturelle, technologique ou sanitaire. Depuis l'an passé, la réserve civile et citoyenne fait l'objet de recrutement et un premier exercice a été organisé en début d'année.

Les dépenses de fonctionnement de ce service, d'un montant de 0,099 M€, sont en totalité couvertes par la Dotation Générale de Décentralisation attribuée par l'État à la Ville au titre du fonctionnement de son Service Communal d'Hygiène et de Santé. Elles concernent essentiellement 0,032 M€ consacré notamment à la maintenance des défibrillateurs, des sonomètres et sirènes aux contrats de dératisation et désinsectisation, 0,033 M€ de subventions à diverses associations et 0,013 M€ pour la

recherche de légionellose.

Des subventions aux associations œuvrant dans le champ de la santé sont aussi prévues à hauteur de 0,04 M€.

NANCY CITOYENNE : DROITS DE L'HOMME, INTÉGRATION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, UN ENGAGEMENT HUMANISTE RENOUVELÉ

Face aux défis que lancent les fondamentalismes de tous bords à notre société républicaine et laïque, Nancy, ville humaniste, renouvelle avec force et conviction son engagement à promouvoir le respect des Droits de l'Homme, améliorer les conditions d'intégration, prendre en compte le devoir de mémoire, lutter contre toutes les formes de discrimination, faciliter le dialogue entre les cultes et sensibiliser à la solidarité internationale, afin de préserver le vivre-ensemble et réduire, de façon pérenne, les inégalités sociales. La Ville poursuivra ainsi en 2017 son travail avec le tissu associatif à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne, soit avec plus de 100 partenaires, dont une quarantaine par le biais de subventions directes. Elle maintiendra son calendrier annuel d'actions et s'attachera à renforcer la sensibilisation de ses agents sur ces sujets.

Assurant une vice-présidence de la Coalition européenne des villes contre le racisme et les discriminations sous l'égide de l'UNESCO, Nancy réaffirme sa volonté de rassembler toutes les populations présentes sur son territoire. Dans ce cadre, en 2017, la Ville de Nancy s'engage à œuvrer pour :

- La promotion du respect des Droits de l'Homme et la lutte contre toutes les formes de discrimination - 0,017 M€ - par le soutien aux associations locales, à la pérennisation d'actions autour de dates symboliques mises en place en partenariat avec les associations nancéiennes (Journée internationale des droits des Femmes, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, Journée internationale des Droits de l'Homme, etc.) et par l'amplification du label « Ensemble, faisons équipe contre les discriminations ! » dans le sport, dont la charte a déjà été signée par 86 clubs nancéiens.
- L'amélioration de l'inclusion des nancéiens venus du monde entier - 0,031 M€ - par le soutien aux événements du tissu associatif local, par le lancement d'un projet participatif démontrant le caractère inclusif de notre territoire, avec pour objectif la création de nouvelles procédures et de nouveaux outils (numériques, guide des étrangers actuellement à l'étude) destinés à améliorer l'intégration citoyenne de chacun dans le respect de la laïcité et des valeurs républicaines. Cette action partagée accompagnera une exposition culturelle et historique « Lorrains sans Frontières » qui mettra en avant, notamment au sein du Musée Lorrain, l'histoire et la mémoire des migrations humaines à Nancy et en Lorraine, permettant de mieux connaître et de reconnaître les parcours de vie

de celles et ceux qui à un moment de leur histoire ont posé ici leurs valises pour y façonner une nouvelle vie.

- La prise en compte du devoir de mémoire – 0,003 M€ - par le soutien aux voyages scolaires de la mémoire et l'organisation ou la participation aux commémorations annuelles (aux victimes de la Shoah, à l'abolition de la traite et de l'esclavage, à l'hommage à Jean-Pierre Humblot victime d'un crime homophobe, entre autres).
- Le dialogue entre les cultes et le respect de la laïcité – 0,002 M€ - par l'organisation et la participation à de multiples rencontres avec les différents représentants des communautés culturelles et par le soutien aux initiatives associatives.
- La sensibilisation à la solidarité internationale – 0,020 M€ - par le soutien aux associations locales et au réseau régional multi-acteurs MultiCooLor, mais aussi par l'organisation d'événements autour de « la semaine de la solidarité internationale » ou de la cérémonie annuelle d'amitié au peuple tibétain.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les aides directes au bénéfice des personnes en situation de précarité

La ville, par le pôle accompagnement social du CCAS octroie des aides dites facultatives destinées à aider les personnes en difficulté. Ces aides financières se déclinent en plusieurs catégories :

- aide alimentaire sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé
- aide pour l'achat de matériel électroménager et de mobilier
- aide aux loisirs et vacances pour les enfants
- aide Noël pour les personnes âgées
- aide « Coup de pouce » pour des dépenses imprévues liées à la santé, à la mobilité ou à l'insertion professionnelle
- depuis janvier 2015, aides liées au logement pour la prise en charge de loyers ou encore d'assurance habitation.

Elles sont attribuées par les agents du CCAS, présents dans les mairies de quartier, au sein du Hall de l'Hôtel de Ville et au siège du CCAS en vertu d'un règlement délibéré et adopté en conseil d'administration.

Le nouveau règlement des aides, mis en place au 1^{er} septembre 2015, a permis d'apporter une cohérence dans le dispositif des aides proposées, de bénéficier à un plus large public comprenant notamment les travailleurs

pauvres et les retraités et d'optimiser une gestion raisonnée et contrôlée du budget dédié.

L'épicerie solidaire assure le rôle de pivot de l'ensemble du dispositif et le nombre de bénéficiaires a fortement augmenté pour atteindre actuellement le nombre de 100 familles pour environ 300 personnes concernées. En parallèle, un programme d'actions collectives s'est développé à destination des bénéficiaires de l'épicerie plus particulièrement mais ouvert à tous les Nancéiens, notamment dans le cadre du développement durable Il sera étoffé en 2017 suite aux besoins repérés car c'est cette plus-value qui permet de rendre acteurs les bénéficiaires des aides dans la prise en charge de leurs difficultés et de leur rendre ainsi leur autonomie.

La « Maison de la solidarité du Placieux » (MDS) a avancé dans son projet d'avenir. La reprise de la gestion de l'épicerie par le CCAS de Nancy a été actée en assemblée générale en novembre 2016. Des locaux ont été réservés par l'Office métropolitain d'habitat (anciennement OPH) sur le secteur d'Haussonville, quartier politique de la ville, et leur réaménagement a été lancé. Les bénévoles de l'association seront positionnés sur l'accompagnement et les actions collectives destinées aux bénéficiaires. L'ouverture de la nouvelle épicerie est prévue en septembre 2017 et son fonctionnement sera similaire à celui qui a été mis en place à la Boutique du Plat'Haut.

Les modalités de participation de la ville de Villers-lès-Nancy restent à affiner mais pourraient se rapprocher du dispositif initié avec la ville de Maxéville aux termes d'une convention de financement liée au nombre de bénéficiaires.

Ce nouvel établissement, desservi par la ligne 1 du tram, permettra d'avoir une meilleure couverture territoriale. Il complètera et renforcera le système en permettant un accès plus aisé à un plus grand nombre de Nancéiens en situation de fragilité.

Les dispositifs d'accompagnement et de lutte contre la précarisation

La restructuration des aides depuis le 1er septembre 2015 a été rodée durant l'année 2016. Le nouveau dispositif a permis la prise en compte de chaque situation individuelle et d'apporter la réponse la plus adaptée à la problématique repérée aussi bien en interne avec les aides financières et/ou les suivis proposés, qu'en externe avec l'orientation ou le lien direct avec les partenaires pour un traitement adapté et rapide des situations.

Ces liens privilégiés avec les partenaires seront développés car la prise en compte des situations de plus en plus nombreuses de non recours aux droits est devenue une priorité des politiques publiques. C'est dans ce cadre que va être mené en 2017 en lien avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et l'Union Nationales des CCAS (UNCCAS), une expérimentation sur le coffre-fort numérique. Le territoire concerné est le plateau de Haye avec les communes de Maxéville, Laxou et Nancy. Cet outil rendra possible la centralisation de tous les documents d'une personne en un seul lieu « numérique » qui devra permettre, lorsqu'il y a une

demande d'ouverture de droits, de trouver chaque document facilement via un lien internet. Cette expérimentation est faite avec la Poste (Digiposte).

Enfin, l'accompagnement socioprofessionnel des salariés du chantier d'insertion qui assurent le fonctionnement technique de l'épicerie a également été renforcé. Un agent du pôle à temps non complet est arrivé en avril 2016 sur cette mission et le temps de travail de la responsable sociale a été augmenté. Un programme annuel d'ateliers a été élaboré afin d'apporter des clés de compréhension aux salariés du chantier (visite d'entreprises qui embauchent, site internet de Pôle emploi...) ainsi que des entraînements divers (préparation à un entretien d'embauche, travail sur la présentation...).

LES PROJETS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La vocation transversale du pôle développement social vise à renforcer les projets partenariaux du CCAS en faveur des Nancéiens et les approches collaboratives qui développent l'implication et les échanges entre les agents.

Animation et développement du réseau nancéen des testeurs de l'accessibilité et Santé - Précarité - Handicap

- Accès à l'information et au service en ligne pour tous : le CCAS développera des actions transversales en vue de promouvoir le nouveau site internet de la Ville de Nancy pour une meilleure utilisation de ses services par ses habitants les plus vulnérables.
- Relais des campagnes de prévention santé : adaptation des outils de communication aux publics spécifiques du CCAS. Le CCAS est engagé depuis un an à coproduire des outils d'information pour inciter les personnes en situation de fragilité sociale ou de handicap à participer davantage aux activités de dépistage des cancers.
- Défis énergie, lutte contre la précarité énergétique : pour sensibiliser le public spécifique des personnes sourdes aux économies d'énergie et à la transmission des éco-gestes, le CCAS engage en 2017 un projet avec des enjeux forts sur la qualité de la communication, la compréhension des messages et la transmission des bonnes pratiques.
- Les Groupes tests : en 2017, le réseau des testeurs a la volonté de développer ses actions vers des champs qui dépassent l'accessibilité du cadre bâti pour développer des tests de site web, signalétiques adaptées, documents d'information, etc...

- Sensibilisation du Grand public au handicap

- * Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme : le pôle développement social organise un événement marquant la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, cofinancé par le CCAS de Nancy, la Métropole du Grand Nancy et le réseau Canopé (Éducation Nationale)

- * Journée Internationale des Personnes Handicapées : cette journée, inscrite de longue date dans l'agenda des Nancéiens, pourrait être consacrée à la présentation d'initiatives locales qui investissent le champ de l'innovation au service du handicap.

- * Sensibilisation au handicap mental : le CCAS souhaite s'associer à la démarche de solidarité de l'AEIM (Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux) et relaye la campagne de sensibilisation annuelle au handicap mental.

Animation et développement d'actions internes en lien avec l'emploi, la santé et la qualité des services

- Animation du hall d'accueil : relais de prévention santé : tout au long de l'année, des expositions vont se succéder, dans le hall d'accueil du CCAS, dans différents formats et avec des thèmes variés (campagnes de promotion santé, environnementale, défense de causes humanitaires).
- Création d'un support de communication de l'activité du CCAS (éventail) : le CCAS s'est engagé à présenter une information, à la fois chiffrée et accessible illustrant les politiques sociales et les activités menées en 2016, qui sera diffusée aux agents et aux partenaires associatifs et institutionnels.
- Processus d'accueil et d'intégration des nouveaux agents du CCAS : prévues dans le plan de prévention des risques psychosociaux, adopté en CHSCT le 25 juin 2015, les journées 2017 programmées deux fois dans l'année au fil des recrutements, répondront aux besoins d'information des nouveaux agents, toutes catégories confondues.
- Sensibilisation au handicap des agents du CCAS, de la Ville de Nancy et de l'Opéra national de Lorraine : une nouvelle campagne de sensibilisation, financée par le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) sera lancée en 2017 au bénéfice des agents du CCAS, de la Ville de Nancy et de l'Opéra national de Lorraine. Cette campagne sera organisée en lien avec la Métropole du Grand Nancy.

4

JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

SOUTENIR ET ENCOURAGER L'ESPRIT DE CITOYENNETÉ DE LA JEUNESSE

La Ville de Nancy avec ses partenaires publics et associatifs portera une attention toujours soutenue à l'épanouissement et l'encouragement de l'esprit citoyen des jeunes en :

- Accompagnant et encourageant les jeunes vers une citoyenneté exemplaire ;
- Favorisant l'égalité des chances et soutenant le partenariat associatif ;
- Facilitant l'intégration des étudiants dans la vie de la cité.

Accompagner et encourager les jeunes vers une citoyenneté exemplaire

Avec plus de 1 500 inscrits chaque année, l'Accueil de Loisirs Municipal représente, par son aspect éducatif, l'un des premiers pas vers un apprentissage de la citoyenneté des plus jeunes. Le budget, qui lui est dédié, soit 0,166 M€, permettra hors frais de personnel de poursuivre les animations sur les thèmes de la rencontre et de la solidarité, de la sensibilisation aux handicaps tout en participant à des actions communes principalement avec les délégations Éducation et Sports ; ainsi, 0,032 M€ sera consacré au transport, 0,014 M€ permettra aux enfants de bénéficier de sorties de spectacle et 0,008 M€ servira à l'achat de fournitures et d'alimentation. Les prestations de restauration collective sont provisionnées à hauteur de 0,100 M€.

En matière de recettes, la participation des familles au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Municipal est estimée à 0,235 M€ et celle de la Caisse d'allocations familiales à 0,150 M€.

Afin d'encourager encore davantage les jeunes à entrer dans la citoyenneté, le Conseil Nancéen de la Jeunesse ouvert aux jeunes de 15 à 25 ans qui vivent, étudient ou travaillent à Nancy leur donne la parole, en valorisant les initiatives de ceux qui veulent s'investir.

Doté d'un budget de 0,010 M€ (prestations de service, transport), le Conseil Nancéen de la Jeunesse, composé de 47 membres, poursuit son travail de sensibilisation aux valeurs républicaines en participant ou en

initiant des projets en matière de citoyenneté (importance du vote, agenda citoyen, valeurs de la République), santé (préparation de manifestations de sensibilisation contre les comportements addictifs), Europe (visite du Parlement Européen, projets européens en lien avec leurs homologues de Karlsruhe, Mai de l'Europe), culture (projet d'exposition d'œuvres réalisées avec des objets recyclés « Art sur les rails », solidarité (collectes de divers biens et repas pour les réfugiés et sans-abris), Mémoire (réflexion sur le Mémorial et les noms de rue, rencontres avec des historiens et des grands témoins).

L'année 2017 verra la mise en place des Projets Nancy Junior, destinés à soutenir, par le biais de bourses, des projets portés par les jeunes Nancéiens, à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale. Une dotation de 0,005 M€ est consacrée à ces Projets Nancy Junior.

Un partenariat fort avec les associations jeunesse et d'éducation populaire

La Ville de Nancy demeure attentive à ce que tous les Nancéiens puissent bénéficier d'activités de loisirs et participer aux projets favorisant le développement de la citoyenneté, dans l'esprit des valeurs de cohésion sociale qu'elle a toujours portées. Les associations s'investissant dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire seront ainsi pleinement soutenues.

Fortes de plus de 10 000 adhérents et d'un public annuel de 20 000 personnes, les 7 MJC de Nancy et leur Union locale affichent une pertinence d'action en matière d'animation, de formation des personnels, d'accompagnement des projets communs, notamment dans le cadre du développement des relations entre les écoles publiques de quartier et les associations d'éducation populaire ; à ce titre, ces « fabriques de la citoyenneté » restent des partenaires majeurs de la cohésion sociale et du bien vivre ensemble dans un esprit d'ouverture vers les quartiers dans lesquels elles sont implantées. Un budget de subvention de 2,500 M€ est prévu pour le fonctionnement des Maisons des Jeunes et de la Culture. Cette somme comprend les subventions relatives aux agents mis à disposition.

En matière patrimoniale, les MJC bénéficieront de programmes d'investissements permettant d'engager le projet de restructuration de la MJC des Trois-Maisons, afin d'accueillir les activités socio-éducatives de l'ancienne école de Fontenoy, appelée à être intégrée dans un projet de développement conduit à l'échelle du Nord-Est de la Ville. 0,107 M€ permettra, en 2017, de mener les études et consultations préalables au projet.

La troisième phase de travaux du plan pluriannuel de rénovation sera conduit sur la MJC Lillebonne pour 0,120 M€ en 2017. En dehors de ces opérations, 0,015 M€ sera consacré aux subventions d'équipement des MJC pour le matériel nécessaire aux activités, 0,010 M€ concernera des travaux de rénovation divers et 0,015 M€ améliorera les performances énergétiques grâce à des travaux liés au chauffage.

Le partenariat avec les trois Centres sociaux sera poursuivi avec un soutien de 0,432 M€. L'année 2017 sera consacrée au suivi des diagnostics et à la préparation des prochaines conventions pour la période 2018-2021.

En outre, la Ville de Nancy poursuivra son soutien aux actions et projets des associations, avec un budget global de 0,441 M€ de subventions versées au bénéfice de plus de 50 associations dont le CRIJL, l'EMAN, le Buisson Ardent, Asae Francas, le Club Saint-Nicolas qui concourent à la transmission des valeurs républicaines.

La Ville de Nancy restera vigilante pour favoriser la mise en place d'actions inscrites dans le cadre du Contrat de Ville, privilégiant les valeurs du vivre ensemble et de l'égalité des chances ; une attention particulière sera accordée aux actions en direction de publics en grande difficultés d'insertion, tels que les projets permettant de se retrouver autour de la cellule familiale.

Les activités estivales du Plateau seront organisées, sous une forme renouvelées autour de plusieurs animations phares permettant des loisirs culturels et sportifs à destination des familles.

Les Opérations Vacances, avec 0,030M€ de subventions accordées à une dizaine d'associations, visent à favoriser la mise en place d'activités pour les jeunes, dans les quartiers prioritaires, leur permettant de bénéficier d'un égal accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs, ainsi qu'une prise en charge éducative pendant les périodes de vacances organisées autour de projets de dimensions locales ou régionales.

Grâce aux opérations Argent de Poche et Equipe Mobile de Travaux, avec un budget de 0,045 M€, la Ville s'inscrit dans le cadre de la prévention et de la réinsertion sociale de jeunes Nancéiens en apportant son soutien à ces opérations qui permettent de faciliter la réinsertion sociale et professionnelle et de contribuer activement à la vie collective.

Faciliter l'intégration des étudiants dans la vie de la cité à travers des événements fédérateurs

La part significative des jeunes âgés de 15 à 29 ans dans la population totale de la Ville de Nancy se traduit par un dynamisme important de la vie étudiante, qui participe à l'attrait du territoire. Ainsi, en lien avec le Grand Nancy, la Ville apporte son soutien financier et matériel aux associations étudiantes qui contribuent à l'accueil et à l'insertion des étudiants dans la cité et participent à la promotion et au rayonnement de la Ville à travers une enveloppe de 0,010 M€ comprenant un soutien sous forme de subventions mais également de prestations de service. Aquacité, la Nocturne Etudiante et Faim d'échanges qui permettent à une partie des 47 000 étudiants, dont 5 000 jeunes étrangers, ayant fait le choix de suivre

leurs études à Nancy, de se retrouver autour d'évènements fédérateurs favorisant leur intégration sur le territoire.

FAVORISER LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE POUR TOUS

Une pratique sportive régulière favorise le bien-être et la santé tant chez l'adulte que l'enfant : développement musculaire, prévention cardio-vasculaire, épanouissement personnel. Le sport transmet également des valeurs éducatives et citoyennes aux plus jeunes et génère des relations intergénérationnelles. Pratiqué à l'école, au sein d'associations sportives ou de manière libre, le sport contribue à la cohésion sociale en restant accessible au plus grand nombre.

La Ville de Nancy continue de s'engager en faveur d'un « sport pour tous » qui s'adresse à tout à chacun pour des pratiques sportives libres ou encadrées, de loisirs ou de compétitions, quel que soit l'âge ou le lieu choisi.

L'apprentissage de disciplines sportives et la transmission de valeurs

Pendant le temps scolaire, 8 éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) diplômés interviennent une heure par classe par semaine dans toutes les écoles élémentaires publiques de la Ville afin d'animer une séance d'éveil et de coordination motrice en partenariat avec le professeur. Les élèves du CP au CE2 sont concernés par l'apprentissage du sport, y compris les élèves en situation de handicap et en difficulté intégrés en classes adaptées. Près de 3 000 élèves sont ainsi concernés.

En outre, dans le cadre des activités périscolaires gratuites organisées par la Ville de Nancy, les ETAPS interviennent chaque soir auprès des élèves du CP au CM2, ayant choisi des activités sportives dans le cadre du Projet Educatif Nancéien.

Par ailleurs, les stages sportifs organisés en partenariat avec les clubs permettent aux enfants et adolescents âgés de 4 à 16 ans de s'essayer à une quarantaine de disciplines individuelles ou collectives. A l'issue de près de 200 stages sportifs organisés lors des vacances scolaires de Printemps, d'été et de la Toussaint, les enfants peuvent, s'ils le souhaitent, renforcer leur apprentissage en s'inscrivant dans un club.

Le coût d'inscription à ces stages, avec une tarification adaptée au quotient familial selon un taux d'effort, est particulièrement attractif, favorisant ainsi l'accès et la pratique du sport pour tous.

La Ville de Nancy diversifie désormais le champ d'intervention des animations sportives en s'adressant aux séniors avec la mise en place en partenariat avec le CCAS de pratiques sportives encadrées à destination des pensionnaires et riverains des foyers résidences désireux de reprendre une activité physique. Deux sites différents, Pépinière et Parc Sainte-Marie, accueillent des sorties de deux heures hebdomadaires permettant de pratiquer la marche nordique et activités physiques.

Les dépenses consacrées aux différentes animations sportives (interventions scolaires, périscolaires, stages sportifs) représentent 0,040 M€ répartis principalement en achats de petites fournitures et d'équipements pédagogiques, de prestations de services acquittées auprès des clubs partenaires et de frais de transport. 0,003 M€ seront consacrés à de l'investissement dans du matériel sportif.

Les recettes attendues concernant les inscriptions pour les différentes stages et animations sportives sont estimées à 0,033 M€.

Des installations sportives au service de pratiques sportives libres ou encadrées

Afin de permettre à chacun de pouvoir pratiquer une activité physique selon son envie, la Ville de Nancy met à disposition de près de 150 associations sportives nancéiennes et des pratiquants libres une soixantaine d'installations réparties sur le territoire.

Un engagement fort en matière d'investissement sportif a permis la création d'un skatepark extérieur sur le bassin n°3 de l'Esplanade Lucien Cuénot, dans le quartier des Rives de Meurthe, imaginé en concertation avec les jeunes adeptes des sports urbains en lien avec l'ATP Rives de Meurthe et le Conseil Citoyen.

Cet espace en structure béton et en accès libre d'environ 1750 m², propose diverses zones d'évolution qui reproduisent le milieu urbain (street), avec des éléments de micro architecture (dénivelés, escaliers, rampes) et des courbes (bowls, plans inclinés) rencontre un succès populaire indéniable qui verra un contest se dérouler en mai après une inauguration officielle le week-end des 18 et 19 mars qui animera autour de plusieurs rendez-vous sportifs et culturels le cœur de ce quartier.

0,010 M€ est consacré à l'entretien et à la sécurité de 18 terrains multisports, d'1 espace work-out et de 8 agrès en accès libre permettront à de nombreux adeptes de pratiquer sport et fitness en plein-air.

27 gymnases et 20 stades et installations spécifiques fonctionnent de 7h30 à 22h30 et accueillent les publics scolaires élémentaires et secondaires en journée, les universitaires et les clubs en soirée. Les samedis et dimanches sont ouverts aux compétitions. La mise à disposition de ces installations sportives, gracieusement accordée aux associations sportives nancéiennes, représente un élément de développement important pour les clubs.

Hors frais de personnel liés aux différents agents intervenant sur les installations (jardiniers et agents d'exploitation), pour le fonctionnement quotidien des gymnases et des espaces sportifs de plein air, les différents

achats de matériels et fournitures relevant de la Direction de la Jeunesse et des Sports représentent 0,031 M€.

En matière d'investissement dans les installations sportives, 0,050 M€ est prévu pour la rénovation de gymnases et 0,010 M€ pour les travaux de chauffage. Le gymnase Clemenceau fera l'objet d'une rénovation selon les conclusions de l'expertise suite au sinistre d'octobre 2016. Le gymnase Buffon verra l'installation d'une extension du réseau de VMC pour 0,048 M€ et une amélioration thermique du gymnase Charles V sera conduite pour un montant de 0,060 M€.

Divers petits travaux et l'achat de matériel sur les gymnases et stades (achat et installation de buts, panneaux, montants, potences et divers poteaux selon les disciplines, matériel horticole) sont prévus pour 0,051M€.

Les redevances attendues au titre de l'occupation des gymnases et terrains de sport sont estimées à 0,102 M€.

Le soutien au mouvement sportif amateur

La Ville de Nancy apporte un soutien tout au long de l'année afin de permettre à 200 associations sportives particulièrement dynamiques de mener à bien différents projets liés à la pratique du sport pour tous ou de compétition.

Un soutien direct global de 1,388M€ est consacré à l'encouragement au sport à la fois pour :

- le fonctionnement quotidien des associations sportives, qu'elles évoluent au plus haut niveau national de leur discipline ou dans des championnats fédéraux régionaux et départementaux amateurs et pour leurs manifestations (0,958 M€),
- l'organisation de manifestations sportives, d'envergure nationale ou d'intérêt plus local, est un élément important de la vie d'un club, lui permettant de faire découvrir son activité à un plus large public et de participer à l'animation sportive de la cité. La Délégation des Sports accompagnera environ 80 manifestations qui rythment la vie sportive et festive de la cité : le semi-marathon du Grand Nancy en mars, la Course Octobre Rose, le Tournoi International de rugby Stanislas 7, le Trail des Lumières, le rallye de Lorraine automobile, le tournoi de basket international Jean-Jacques Eisenbach, les tournois de tennis réunissant les meilleurs jeunes ainsi que les courses de la Saint-Nicolas qui réunissent traditionnellement 10 000 participants. L'année sera également marquée par les 60 ans du Yachting Club de Nancy et par les Championnats du Monde scolaires d'Athlétisme qui permettront d'accueillir 1 000 athlètes issus de 35 pays sur 7 jours de compétition. Un soutien exceptionnel de 0,010 M€ sera attribué à cette manifestation.

La Ville de Nancy sera aux côtés de la Métropole du Grand Nancy pour œuvrer au

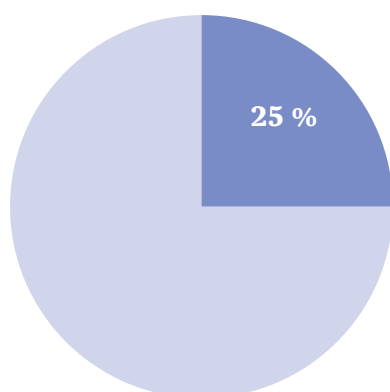
succès de ses candidatures à l'accueil, dans les prochains mois et années, de manifestations sportives d'ampleur, à l'image de la Coupe du monde de football féminin.

Enfin, 0,012 M€ sera destiné à aider les clubs souhaitant acquérir du matériel, notamment pédagogique nécessaire à la pratique des différentes activités du club, ou effectuer des travaux dans leurs locaux.

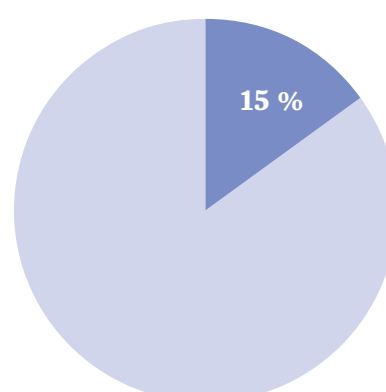
D

Gestion durable et responsable

**Part de l'axe
dans les dépenses de gestion**



**Part de l'axe
dans les dépenses d'équipement**



En M€	Fonctionnement	Investissement				
	Crédit 2017	CP antérieurs	Reports	CP 2017	Total Crédits 2017	Total AP 2015/2020
Administration exemplaire	24,362	5,095	0,629	1,827	2,456	11,821
Gouvernance et participation	3,464	0,201	0,122	0,773	0,895	3,870

1



ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Des services au plus proche des citoyens

La Ville assume les missions se rapportant au rôle du Maire en tant qu'agent de l'État : état civil, élections, traitement des dossiers de pièces d'identité et gestion des cimetières, qui sont des services obligatoires de la commune en lien direct avec la population.

Ces missions se poursuivront naturellement en 2017, avec cependant deux évolutions majeures : l'enregistrement des Pactes civils de solidarité (PACS) en mairie et l'instruction des cartes nationales d'identité selon une procédure désormais identique à celle des passeports biométriques.

Les dépenses de cette Direction sont essentiellement des dépenses de personnel et 0,008M€ est consacré à l'achat des imprimés divers nécessaires aux services dont les livrets de famille, les feuillets des registres d'état civil ainsi que la confection des registres d'état civil. Ces services axés essentiellement vers le public accueillent environ 1 000 usagers par semaine.

Le service de l'état civil est lié aux événements de la vie courante et dans ce cadre, en 2016, il a enregistré 341 mariages, 5 574 naissances, 2 052 décès. Il délivre les copies ou extraits d'actes (96 865 par an) et gère les 36 000 concessions des deux cimetières de la ville. La progression constante des demandes d'actes d'état civil par voie dématérialisée est à souligner : 50 000 demandes ont été traitées en 2016 grâce au système « COMEDEC ».

En termes de recettes, la participation financière de l'État au dispositif de traitement des dossiers de Passeports biométriques se traduit par le versement d'une dotation annuelle de 0,046 M€ pour les 9 stations de la commune.

Le service population élabore les dossiers des pièces d'identité (8 464 passeports et 6 439 cartes nationales d'identité par an), assure la gestion des listes électorales ainsi que d'autres tâches annexes comme les attestations d'accueil (446 en 2016) et certificats divers.

2017 sera une année électorale importante avec l'organisation directe de deux scrutins : l'élection présidentielle et les élections législatives. Après la phase de révision des listes électorales en 2016 (9 428 inscriptions, 1 873 mutations et 5 997 radiations), consécutive à la refonte de la liste électorale communale induite par le redécoupage des cantons, le service de la population, des élections et mairies de quartier assurera l'organisation complète de ces scrutins.

Enfin, 748 dossiers de recensement citoyen ont été instruits par la Direction pour les jeunes de 16 ans.

De nouveaux transferts de charges

S'agissant des Pactes civils de solidarité (PACS), la Ville de Nancy se verra transférer, conformément à la loi pour la Justice du XXI^e siècle du 18 novembre 2016, l'enregistrement des nouveaux PACS pour ses résidents mais également l'ensemble des PACS en vigueur ou dissous depuis moins de 5 ans, enregistrés au Tribunal d'instance de Nancy, indépendamment du lieu de résidence des partenaires. Ainsi, la Ville de Nancy aura-t-elle la charge de suivre les éventuelles modifications des conventions liant les partenaires, d'enregistrer les dissolutions et de conserver les archives de ces Pactes.

Ce transfert singulier de charges ne fera l'objet, pour l'heure, d'aucune compensation de l'État au motif que c'est en qualité d'officier d'état civil, agent de l'État, que cette nouvelle responsabilité est confiée aux maires des communes. Pourtant, ce transfert constitue bien une charge inédite pour les communes-sièges des Tribunaux d'instance qui seront appelées à intervenir indépendamment du lieu de résidence des partenaires. Ce transfert crée de fait une inégalité des communes devant les charges publiques.

De plus, les nouvelles modalités d'instruction des cartes nationales d'identité, sur le modèle des passeports biométriques, entreront en vigueur à Nancy en mars 2017. Cette réforme engagée par l'État dans le cadre du Plan Préfectures Nouvelle Génération conduit à la déterritorialisation complète de l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité qui ne pourront désormais qu'être instruites auprès des services des communes équipées des dispositifs de recueil de l'Agence nationale des titres sécurisés.

Ainsi, la Ville de Nancy devra faire face à un accroissement probablement très significatif du nombre d'usagers à ses guichets : la Direction des Formalités Administratives devrait ainsi instruire plus de 11 500 cartes nationales d'identité par an contre 6 439 aujourd'hui. Pour accompagner ces nouvelles responsabilités, une dixième station devrait être attribuée par l'État à Nancy en 2017.

Cet équipement supplémentaire sera implanté à la Mairie de Quartier du Haut-du-Lièvre. La compensation financière de ce transfert se limite à 3 550 € par équipement, soit 35 500 € supplémentaires : un chiffre qui ne répond pas à la réalité de la charge transférée au regard de l'ampleur de la mobilisation des

personnels qui sera nécessaire pour répondre aux demandes des usagers de l'agglomération, du département, et même au-delà.

Guichet d'accueil et Mairies de Quartier

Les Mairies de Quartier rattachées à la Direction des Formalités Administratives depuis mars 2016, poursuivent leurs missions de proximité au service de la population. En termes de fréquentation, l'accueil, principalement directionnel (physique et téléphonique), de l'Hôtel de Ville a recensé plus de 100 000 personnes au cours de l'année. Les Mairies de Quartier, fonctionnant en guichet unique, ont délivré diverses prestations en matière de sport, de jeunesse, d'éducation, de formalités administratives, de mobilité, d'action sociale, de culture. Elles sont également amenées à traiter des questions relatives au cadre de vie, en lien avec Nancy en direct. Les Mairies de Quartier ont accueilli, dans leur nouveau périmètre, plus 50 000 personnes. Quelques chiffres permettent de refléter l'activité de ces mairies :

- 4 817 documents délivrés dont 2 079 cartes nationales d'identité et 2 576 passeports ;
- 4 857 opérations recensées au titre des régies de recettes, pour un encaissement de 0,232 M€ ;
- 331 inscriptions aux activités sportives, plus de 350 enfants dans les différents centres de loisirs municipaux et 500 dossiers de préinscription scolaire.

Le recensement de la population

Le service a également la charge des opérations de recensement de la population qui concerne chaque année un échantillonnage de 8 % des logements de la commune soit 5 684 logements pour l'année 2017. La population légale de notre commune au 1er janvier 2017 est de 106 860 habitants, selon l'INSEE (dont 104 321 habitants pour la population municipale et 2 539 pour la population comptée à part).

Les cimetières

Le service des cimetières est également rattaché à la Direction des Formalités Administratives et dans le cadre de la gestion de ses deux nécropoles, les cimetières de Préville et du Sud, la Ville propose des concessions funéraires et cinéraires, des columbariums et un espace Jardin du Souvenir. Le budget de fonctionnement des cimetières est principalement consacré à la reprise administrative de concessions et aux travaux d'entretien courant (0,058 M€).

A ces missions courantes s'ajoutent des missions plus « exceptionnelles » liées notamment aux changements de réglementation ou au

développement de nouveaux « besoins ». Ainsi, le service procède à l'aménagement de sites cinéraires (0,035 M€) et à l'installation de columbarium (0,020 M€). En 2016, 673 concessions funéraires, cinéraires et columbariums ont été vendus. Les recettes liées à la vente des concessions funéraires et cinéraires sont estimées à 0,523 M€.

LE PARC AUTOMOBILE

Sur la gestion de la flotte automobile et du parc auto, le renouvellement des véhicules des services s'impose régulièrement à la ville de Nancy, le programme pour 2017 prévoit l'acquisition de 2 camions - bennes, de deux véhicules de liaison et de 2 scooters pour 0,124 M€.

LA GESTION DES BÂTIMENTS

Les ateliers du Centre Technique participent à l'optimisation des moyens en exécutant de nombreux travaux en régie, dont les plus importants sont :

- l'entretien des fontaines et la réfection des bassins d'eau,
- l'installation technique des deux foires de Nancy (électricité, plomberie...),
- les travaux de maintenance des ouvrages dans les bâtiments municipaux, notamment les écoles,
- la fabrication des décors des spectacles de l'Opéra National de Lorraine (générant une recette à hauteur de 0,495 M€),
- les travaux et la fabrication des supports définis en commun des diverses expositions organisées par les musées et les partenaires de la ville de Nancy (biennale de l'image, Artistes Lorrains, ...)
- enfin les travaux et la logistique nécessaires à l'implantation des habituels grands événements nancéiens (Livre sur la Place, Saint Nicolas, illuminations...)

En parallèle, 0,346 M€ sont dédiés à l'exécution des contrats de maintenance d'équipements techniques et de sécurité incendie dans les bâtiments et 0,151 M€ est réservé aux contrôles réglementaires annuels d'ouvrages et d'équipements.

Enfin, le nettoyage des vitres des bâtiments municipaux mobilisera quelques 0,044 M€.

Le budget affecté aux dépenses d'énergie affiche un montant de 3,958 M€, chiffre stable par rapport à 2016 (qui a lui même déjà fait l'objet d'une diminution de 0,500 M€ par rapport à 2015).

NANCY VILLE NUMÉRIQUE

Les investissements se composent essentiellement de la dernière tranche du nouveau site Internet (0,250 M€) et de la subvention DSIT qui s'élève pour 2017 à 0,130 M€.

Pour cette année, les grandes opérations logicielles retenues sont la gestion des arrêtés de voiries, la mise en œuvre d'un logiciel de GPEEC incluant la dématérialisation des Entretien professionnels annuels et la gestion des visites des musées. A ceci viendra aussi s'ajouter la première phase de la démarche gestion de la relation usager qui se traduira pour la mise en œuvre d'une nouvelle gestion du courrier comprenant sa dématérialisation, la gestion de parapheur et de signature électronique.

Concernant les acquisitions de matériels, nous nous trouvons dans le cycle normal des renouvellements de matériels à savoir, pour 2017, 70 postes de travail. Un travail sur la qualité des écrans sera aussi engagé.

Un travail important sur la maîtrise des frais de télécommunications (0,312 M€) est à engager ceci compte-tenu de la dématérialisation et donc de l'augmentation du nombre de terminaux en mobilité.

Le remboursement des frais pour le fonctionnement de la DSIT mutualisée représente un montant de 1,040 M€. Une modification de la répartition des coûts de la DSIT entraîne un transfert de certaines charges de l'investissement vers le fonctionnement, ce qui peut entraîner certains difficultés de comparaison des masses d'une année à l'autre. Ces coûts reprennent une part dite fixe (1,014 M€) qui représente les coûts de fonctionnement de la DSIT répartis suivant des clés précises dépendant à la fois de notre niveau d'utilisation des différents produits et de notre volume d'équipement.

Le complément (0,026 M€) représente les prestations d'accompagnement dans nos futurs projets (voir ci-dessus)

L'ADMINISTRATION AU SERVICE DES NANCÉIENS :

La mise en œuvre de la réduction des effectifs présentée en début de mandat se poursuivra en 2017. Les objectifs de réduction des heures supplémentaires ont, quant à eux, été atteints dès 2016 parallèlement à la révision de l'intégralité des règlements de services. Il est proposé de stabiliser cette enveloppe en 2017 qui verra l'organisation de deux scrutins électoraux.

Malgré ces mesures, la masse salariale devrait légèrement augmenter pour prendre en compte la hausse du point d'indice et le coût du dispositif « Parcours Professionnel Carrière Rémunération » dont le coût est estimé en 2017 à près de 0,450 M€.

En ce qui concerne la formation, l'enveloppe totale a été portée à 0,200 M€ pour d'une part proposer un éventail de formations visant à renforcer la professionnalisation des agents et d'autre part financer les formations nécessaires dans le cadre de la dotation en arme létale de la Police

Municipale.

Par ailleurs, la Ville de Nancy et son Centre Communal d'Action Sociale poursuivent la démarche de prévention des risques psycho-sociaux engagée jusqu'en 2020, par le biais de démarches de sensibilisations, de formations, mais aussi d'ateliers participatifs dont l'objet est la proposition de solution concrète de prévention et d'accompagnement.

Enfin sur le plan de la rationalisation du parc immobilier, la Ville poursuit la valorisation de ses bâtiments, soit par la mise en location onéreuse de locaux initialement occupés par des services municipaux (Ise revenus des immeubles se montent en 2017 à 2,542M€) , soit par des cessions (à ce titre 3,704M€ de recette sont prévus en 2017).

2



GOVERNANCE ET PARTICIPATION

DES INSTANCES DE QUARTIERS MOBILISÉES

La Ville poursuit son soutien aux 7 conseils citoyens en leur accordant une subvention de fonctionnement de 1 600 € par instance dans le cadre d'un budget prévisionnel de 0,095 M€.

Parmi les projets qu'ils mènent en 2017, les conseils citoyens, qui mobilisent près de 250 administrateurs et plus de 800 membres adhérents, travailleront dans le cadre du budget participatif voirie, définissant les travaux sur le réseau secondaire. Les conseils citoyens seront aussi mobilisés par les adjoints et conseillers municipaux en charge des territoires sur les projets urbains ou les démarches d'amélioration du cadre de vie, notamment au travers des commissions thématiques mises en place dans chacun d'eux. Ils ont tenu 93 réunions d'instances en 2016.

Ces conseils citoyens seront mobilisés tout au long de l'année pour échanger avec la ville et participer aux grands rendez-vous comme notamment la journée d'accueil des nouveaux nancéiens qui se tiendra le 16 septembre 2017 pour un budget de l'ordre de 0,012 M€.

LE CENTRE DE RESSOURCES DE LA VIE ASSOCIATIVE

La mise en service, en septembre 2015, du Centre de Ressources de la Vie Associative, guichet unique à destination des associations, témoigne d'une forte volonté de la Ville de Nancy de soutenir et d'accompagner les associations de son territoire.

Porte d'entrée unique pour les associations, le Centre de Ressources de la Vie Associative assure le traitement de toutes les demandes associatives, qu'il s'agisse d'aides financières, matérielles ou pour toute démarche d'organisation d'une manifestation petite ou grande.

Visant à simplifier les démarches et procédures des associations, dans leurs relations avec la collectivité, le Centre de Ressources recense l'ensemble des demandes (subventions, matériels, locaux, etc.), les transmet aux services concernés pour analyse, étude et traitement et veille à ce que les réponses interviennent rapidement.

Ce Centre des Ressources de la Vie Associative et des Manifestations a organisé une journée de formation le 5 novembre 2016 à destination des bénévoles associatifs afin de les familiariser à l'environnement institutionnel dans lequel ils évoluent, aux obligations et aux responsabilités qui leur incombent, aux ressources qu'ils peuvent mobiliser pour concrétiser leurs projets et aux actions qu'ils peuvent entreprendre pour assurer le développement de leurs structures. Près de 250 personnes ont pu bénéficier de cette journée.

Le Centre de Ressources de la Vie Associative est également en charge de l'organisation de la manifestation « Associations en Fête », qui fédère près de 220 associations, témoigne de la dynamique associative du territoire et constitue la principale dépense du service.

La manifestation « Associations en Fête » aura lieu le dimanche 17 septembre 2017 dans le Parc de la Pépinière (0,032 M€).

